

SOCIÉTÉ



Hommes violents, plus ou moins...

Sheila Hodgins est psychologue, directrice de recherche à l'Institut Pinel. La violence masculine, elle connaît : assassins, violeurs, voleurs sont ses « patients ». Pour elle, il est clair que tous les hommes ne sont pas violents et que les violents ne le sont pas tous également. Elle dénonce aussi une certaine opinion publique qui voit des Marc Lépine en chaque homme. Une entrevue de Nathalie Petrowski. **Page B-1**

La « dernière » chance de Léon...

Telle que proposée mercredi par le professeur Léon Dion, la dernière des dernières chances au fédéralisme deviendra, si ce n'est déjà fait, la bouée de sauvetage que le gouvernement et le Parti libéral cherchent frénétiquement depuis la mort du lac Meech. Une analyse de Gilles Lesage. **Page B-1**

SOMMAIRE

Éditorial

Américains et Européens ont raison d'apporter une assistance économique d'urgence à Moscou. L'éclatement de l'URSS aurait des conséquences catastrophiques non seulement sur le Vieux Continent mais aussi dans l'ensemble du monde. Un éditorial d'Albert Juneau. **Page A-8**

L'armée intervient en Albanie

Le gouvernement albanais fait intervenir l'armée pour réprimer des troubles, deux jours après avoir engagé le pays sur la voie du multipartisme. **Page A-6**

64 % des élus municipaux pour « l'autonomie »

La majorité des élus des municipalités locales et des municipalités régionales de comté prônent l'autonomie politique du Québec, révèle un sondage rendu public hier à la Commission Bélanger-Campeau. **Page A-3**

Contrats sans appels d'offres à l'AMARC

Au cours des trois dernières années, l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) a accordé plusieurs contrats sans recourir aux appels d'offres pourtant prévus dans sa politique en matière d'approvisionnement. **Page A-2**

Intair survivra

La société aérienne Intair survivra, ses créanciers ayant accepté, hier à Montréal, son offre d'arrangement destinée à la sortir de l'impasse financière dans laquelle sa dette accumulée l'avait coincée. **Page A-5**



Le leader du gouvernement au Sénat Lowell Murray s'est montré fort satisfait de l'adoption du projet de loi sur la TPS. Il a affirmé que le gouvernement n'avait pas eu d'autre choix que d'agir comme il l'a fait.

Le Sénat adopte la TPS

Josée Boileau
de notre bureau d'Ottawa

LE SÉNAT a finalement adopté hier soir, à 18 h 15, le projet de loi sur la TPS dans un calme surprenant après toutes les colères et les manifestations libérales qu'il avait soulevées depuis trois mois. À l'issue du vote, le leader des sénateurs conservateurs, Lowell Murray, a indiqué que les libéraux avaient finalement compris qu'il n'y avait plus d'autre choix que de consentir au vote. Il a également remercié ses collègues pour leur patience et le gouvernement pour son appui.

Les sénateurs libéraux estimaient, eux, qu'ils n'avaient pas lancé la serviette et que tout ceci représentait en fait une grande victoire pour eux.

Le projet de loi a été adopté à 55 contre 49.

Le sénateur indépendant Michael Pitfield a voté avec les conservateurs alors qu'il manquait cinq sénateurs du côté libéral. Par contre, deux sénateurs indépendants ont joint leur voix aux libéraux.

Jusqu'à la toute fin toutefois, le débat a tenu du grand théâtre. Vers 17 h 15, une trentaine de députés libéraux, avec leur chef Jean Chrétien à la tête de la délégation, se sont rendus au Sénat pour appuyer leurs collègues sénateurs.

Dans l'excitation de la Chambre, ceux-ci dénonçaient à l'envie la manœuvre qui avait cours. Un vote illégal, corrompu, de la dictature, de la prostitution, a-t-on pu entendre de la bouche des sénateurs libéraux. Même Hitler et Mussolini ont été évoqués. Après le vote, Jean Chrétien a pour sa part eu ce mot : « Le gouvernement en paiera un prix élevé ». Les sénateurs libéraux ont aussi réclamé la démission du président du Sénat, Guy Charbonneau. Les libéraux ont déposé une motion de non-confiance envers le président qui a continué d'être discutée hier soir, après le vote sur la TPS. Mercredi soir, ce dernier s'était

résolu à proposer aux sénateurs de voter le lendemain, après avoir reçu une lettre signée par 53 sénateurs conservateurs. Ceux-ci soutenaient qu'après plus de 320 heures de débat, il était maintenant temps de voter sur le projet de loi, même si en principe les sénateurs n'ont pas de limite de temps pour discuter sur les projets déposés devant eux.

« Le droit d'intervenir et le droit de retarder ne sont pas absolus », notaient-ils. Les libéraux ne l'entendaient pas de cette oreille, mais ils n'ont pu contrer l'adoption de la motion en faveur du vote.

Ils ont toutefois pu compter hier midi sur l'appui de plusieurs regroupements syndicaux, communautaires et religieux du pays, notamment la CSN, la CEQ, le Congrès du travail du Canada et la Conférence des évêques catholiques. Les représentants de ces groupes ont d'ailleurs réservé une ovation debout au leader libéral au Sénat, Allan MacEachen, sacré défenseur de la démocratie.

« Depuis hier soir, c'est la guerre à la démocratie dans ce pays », devait ensuite déclarer le porte-parole de la coalition anti-TPS, M. Tony Clarke.

Même aux Communes, la période de questions a été en bonne partie consacrée au Sénat et libéraux et néo-démocrates ont réclamé le retrait de la TPS, à laquelle même le ministre des Finances Michael Wilson projette des modifications.

À la sortie de la Chambre, le ministre du Revenu Otto Jelinek a, pour sa part, affirmé que les chèques destinés aux familles à faible revenu pour compenser la TPS commencent dès demain à être imprimés, au rythme de 9000 chèques à l'heure. Le ministre s'est par ailleurs montré confiant que tout soit mis en place pour que la TPS soit en vigueur le 1er janvier. « Nous ferons au cours des prochains jours un « blitz » auprès des compagnies pour qu'elles soient prêtes », a-t-il ajouté.

Le projet de loi doit encore obtenir la sanction royale, mais ce n'est plus qu'une formalité.

Ottawa organise des audiences publiques sur la procédure d'amendement de la Constitution

Josée Boileau
de notre bureau d'Ottawa

APRÈS LA Commission Spicer, la Commission Bélanger-Campeau et diverses commissions provinciales, les Canadiens auront dorénavant une nouvelle tribune où se prononcera sur la Constitution. Le premier ministre Brian Mulroney a en effet annoncé hier qu'un comité mixte spécial sur la procédure de modification constitutionnelle se livrera à de vastes audiences publiques en vue de fixer un nouveau processus d'amendement.

Et toutes les suggestions seront les bienvenues, tant pour élaborer une nouvelle formule que pour contourner celle qui est actuellement prévue dans la Constitution, prévoyant l'unanimité pour toute modification constitutionnelle.

« Le mandat du comité mixte spécial proposé n'exclut d'aucune ma-

nière la possibilité d'examiner les formules de rechange, ni même d'envisager d'autres façons de changer les formules actuelles. En fin de compte, ce seront les Canadiens qui feront en sorte que la Constitution qu'ils ont ne les empêche pas de se doter de la Constitution dont ils ont besoin pour relever les défis du XXIe siècle », peut-on lire dans le document de travail qui chapeautera les travaux du comité.

En fait, a indiqué M. Mulroney en Chambre, ce sont les citoyens qui détermineront quels changements ils sont prêts à envisager, et le gouvernement est prêt à tout écouter. « La contribution des citoyens ordinaires peut être plus importante que celle d'universitaires et de penseurs que nous avons déjà trop entendus », disait-il en présentant son projet.

N'avait-il pas d'ailleurs plaidé la création de la Commission Spicer,

qui, elle, doit sonder les états d'âme des Canadiens sur leur pays — mais dont les débats ne sont pour le moment guère fructueux avec deux démissions en ligne —, qu'il fallait des réformes audacieuses et même sans précédent.

« Rien dans le mandat du comité mixte spécial n'exclut l'examen de solutions de rechange possibles aux formules en vigueur, a-t-il poursuivi, ni en fait d'autres moyens de les modifier. Il ne faut plus jamais que notre Constitution soit vue comme un obstacle à la réalisation de notre grand destin ».

Et puis, a-t-il conclu à l'issue d'un discours d'une demi-heure, le Canada lui-même « ne tire pas son origine d'une série de documents rassemblés à Londres, à Paris ou ailleurs ».

Le comité cherchera plus particulièrement à voir comment impliquer

la population canadienne dans le processus d'amendement, ce qui soulève la possibilité de recourir au référendum ou à une assemblée constituante.

« Ce ne sont que des idées qui sont lancées, a toutefois indiqué M. Mulroney à sa sortie des Communes. Rien n'est arrêté, mais on ne peut plus continuer ainsi avec la Constitution actuelle ».

Car pour le premier ministre, il est clair que c'est l'avenir même du pays qui est en jeu. « Les Canadiens ont bâti une société ouverte, démocratique, pacifique et prospère. Voilà ce que nous avons maintenant, voilà ce que nous risquons de perdre », a-t-il avancé dans son discours.

Pour preuve que les changements sont possibles, le document de travail fait ainsi amplement mention de l'expérience australienne, une fédé-

Voir page A-4 : Ottawa

Québec crée une « brigade économique » pour sauver les entreprises en péril

Robert Dutrisac

LE MINISTRE de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie Gerald Tremblay a annoncé, hier, la formation d'une « brigade économique » pour sauver les entreprises québécoises menacées par la récession, tout en accroissant les fonds dont dispose la Société de développement industriel (SDI) pour son programme Relance PME.

Au cours de sa conférence de presse annuelle sur la situation économique, hier, le ministre Tremblay a fait état de crédits supplémentaires de 60 millions \$, dont 45 millions \$

sont destinés au sauvetage de sociétés en difficulté et 15 millions \$ serviront aux fusions d'entreprises. « Si ce n'est pas assez, ce sera 75, 100 ou 125 millions \$ que nous dépenserons pour permettre à nos entreprises de traverser un contexte économique difficile », a déclaré M. Tremblay, souhaitant répondre à ceux qui jugeraient cette somme insuffisante.

Vérification faite auprès de la SDI, il s'agit en fait d'un apport en argent neuf de quelque 23 millions \$; le gouvernement s'était déjà engagé, à la fin d'août de cette année, à débiter 30 millions \$ pour la relance d'entreprises tandis que la SDI a

déjà consenti environ 7 millions \$ pour soutenir des fusions.

Quant à cette brigade, sorte de *ghostbusters* défenseurs des économiquement chancelants, elle vient appuyer le travail de la SDI. La brigade fait appel à la collaboration de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de l'Association des administrateurs agréés du Québec, de l'Association des banquiers canadiens, de l'Association des manufacturiers canadiens, du Groupement québécois d'entreprises et du Groupe de concertation sur la qualité. « Je ne peux faire cette relance seul avec les 264 personnes de la SDI. J'ai de-

mandé aux comptables d'aller voir toutes les entreprises, de faire leurs diagnostics et de nous dire ce qui se passe au Québec. Aux banquiers, j'ai demandé qu'ils nous disent quand ils allument la lumière rouge », a affirmé le ministre qui dit profiter des relations avec ses « amis » nouées depuis une quinzaine d'années.

Dès cette semaine, précise le ministre, une armée de comptables et d'administrateurs visiteront, sur une « base volontaire et gratuite », les entreprises en difficulté. En outre, les sociétés qui se prévaudront du programme Relance PME pourront

Voir page A-4 : Brigade

Un Québec souverain n'a rien à craindre, dit l'économiste Pierre Fortin

Michel Venne
de notre bureau de Québec

LE FÉDÉRALISME renouvelé est irréaliste, estime l'économiste Pierre Fortin. Le reste du Canada refusera d'accorder au Québec ce qu'il demande. On fonce sur un mur de brique, dit-il. Et les Québécois en viendront à la souveraineté, non par pur enthousiasme, mais par constat pragmatique qu'ils n'ont guère d'autre choix.

Dans sa présentation à la Commission Bélanger-Campeau, hier, l'économiste réputé, qui fut au début des années 1980 conseiller à la fois du gouvernement Lévesque et du gouvernement Trudeau, a donné son appui par conséquent à la stratégie proposée par le Mouvement Desjardins.

« Le Québec n'aura d'autre choix que d'affirmer d'abord sa pleine autonomie politique, ce qui veut dire la souveraineté, de la faire confirmer par référendum (au cours de l'année 1991) et négocier d'égal à égal la forme de notre association économique et politique avec le reste du Canada, dit-il. Nous devons négocier avec clarté et fermeté, mais sans arrogance, avec prudence et flexibilité, mais sans compromission et sans délais inutiles ».

En outre, le professeur de l'UQAM a soutenu qu'un Québec souverain n'avait aucune crainte à avoir quant à sa force économique. La prospérité du Québec ne dépend pas de son statut politique, écrit-il dans son mémoire, l'économie québécoise est dynamique et performante, les frontières économiques transcendent les frontières politiques, la capacité financière de l'État québécois ne fait pas de doute et l'union monétaire avec le Canada n'est pas indispensable, bien que souhaitable et probable.

En modifiant son statut politique, le Québec doit surtout s'appliquer à réaliser la transition dans la stabilité économique en garantissant les libertés économiques (libre circulation des biens, des personnes et des capitaux) et en respectant ses engagements contractuels. Le Québec doit garder la « main tendue » vers nos partenaires canadiens, et fournir à nos propres minorités, aux anglophones, aux autochtones, la plus ferme assurance de notre détermination à protéger leurs droits.

Contrairement au politologue Léon Dion, qui recommande la patience, M. Fortin suggère de ne pas perdre de temps. Donnons-nous deux ans au maximum, dit-il. « La faiblesse actuelle du leadership politique canadien ou le manque de préparation du reste du pays ne sauraient justifier d'aucune manière un report de la négociation. La stratégie pro-active du Québec aidera au contraire les nouveaux leaders à se manifester, tout le monde à se brancher et les deux partenaires à sortir enfin de la mêlée constitutionnelle où ils sont englués depuis 30 ans ».

L'appui des Québécois à la souveraineté-association qui persiste ne découle pas d'un enthousiasme nouveau pour cette option, estime M. Fortin. Ils ont dit et répété qu'ils préféreraient une forme modernisée de fédéralisme. Bien souvent à regret,

Voir page A-4 : Fortin



Gerald Tremblay



LONGINES

CHEZ

BIRKS

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.



L'AMARC a accordé plusieurs contrats sans appels d'offres

Laurent Soumis

AU COURS des trois dernières années, l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) a accordé plusieurs contrats sans recourir aux appels d'offres prévus dans sa politique en matière d'approvisionnement.

Adoptée le 15 mars 1983 et révisée le 3 octobre 1987, la politique prévoit que l'AMARC doit recourir aux appels d'offres publics pour tout contrat de 25 000 \$ et plus, et aux appels d'offres sur invitation pour tout contrat de 5 000 \$ à 25 000 \$.

La politique prévoit pour l'achat et la location de biens immobiliers, de biens non durables, d'équipement

et de matériel de transport loués, les services d'entretien, de réparation, d'imprimerie, les services téléphoniques et de communication, ainsi que tout autre service à l'exception des services professionnels, administratifs et artistiques.

Quelques exemples relevés dans les procès-verbaux du conseil d'administration de la société paramunicipale où rien n'indique qu'il y ait eu appel d'offres public par l'AMARC :

- le 25 mars 1988 : un contrat de gardiennage de 31 000 \$ à Secur à la suite d'un appel d'offres sur invitation;
- le 21 avril 1988 : un contrat de 168 000 \$ à Systèmes de communications communautaires informatisés Infocité à la suite d'un appel d'offres

- sur invitation;
- le 21 avril 1988 : un contrat de 49 500 \$ à Étiquettes Lelys, « seul fournisseur »;
- le 2 juin 1988 : un contrat de 82 000 \$ à Gestion Hélophil pour des travaux contingents à un contrat précédent;
- le 16 juin 1988 : deux contrats de 159 561,14 \$ et 17 857,20 \$ à Canadian Gazette et Films Plus pour l'impression de dépliants promotionnels sur recommandation du Groupe Everest Communication;
- le 6 juillet 1988 : un contrat de 37 866,40 \$ aux Industries Maintenance Empire pour des travaux urgents;
- le 1er octobre 1988 : un contrat de 26 700 \$, dont 2500 \$ pour des dépenses

- contingentes à JND Construction;
- le 23 mai 1989 : un contrat de 30 000 \$ à Gestion Hélophil pour des travaux urgents sur recommandation de l'architecte;
- le 5 avril 1990 : un contrat de 50 000 \$ de prolongement de travaux à Gestion Hélophil;
- le 24 mai 1990 : un contrat de 190 000 \$ à Angrignon, Bourdage et Ass. pour la conception et la réalisation de systèmes de sonorisation, d'éclairage et de vidéo;
- le même jour : un contrat de 33 000 \$ à Plok Design pour la conception et la réalisation des designs et décors d'aménagement intérieur et extérieur.

D'autres exemples où rien n'in-

dique qu'il y ait eu appel d'offres sur invitation par l'AMARC :

- le 16 juin 1988 : un contrat de 12 000 \$ à Champalin productions pour la production de messages télévisés sur recommandation de Everrest.
- le 16 juin 1988 : un contrat de traicteur de 19 200 à Gestion V.R.;
- le 6 juillet 1988 : un contrat de 17 000 \$ à Info Age Corporation pour des travaux complémentaires aux tourniquets d'entrée;
- le 15 septembre 1988 : un contrat de 13 000 \$ à Info Age pour des réparations au système d'encaissement;
- le 15 septembre 1988 : un contrat de 15 000 \$ pour des réparations de moteur aux Ateliers Siemec;
- le 15 septembre 1988 : un contrat de 10 650 \$ aux Messageries Publi-Maison pour la distribution de dépliants;
- le 13 juillet 1989 : un contrat de 10 100 \$ à Stat pour la fourniture d'un système de chronométrage;
- le 8 février 1990 : un contrat de 22 000 \$ à Xerox, fournisseur de la Ville de Montréal;
- le 26 avril 1990 : un contrat de 16 100 \$ à la Maison du costume pour la réparation de costumes;
- le 2 août 1990 : un contrat d'entretien de 21 000 \$ à XYZ Systèmes Graphiques pour l'entretien. Le contrat intervenu l'année précédente était « d'une durée indéfinie ».

Incidentement, les procès-verbaux indiquent également de fréquents dépassements de coûts en regard des

contrats initialement accordés. La politique d'approvisionnement de l'AMARC exclut tous « les services professionnels, administratifs et artistiques ».

Par exemple, le recours à des firmes de consultants, de relations publiques, de publicité, d'ingénieurs et d'architectes se fait généralement à la suite de propositions analysées par un comité de sélection.

Les services juridiques sont eux aussi exclus de la politique. Selon les procès-verbaux, les frais d'avocat ont coûté 387 753,77 \$ à l'AMARC depuis quatre ans.

La négociation des spectacles et l'achat des manèges ne sont pas prévus dans cette politique. L'AMARC dépense annuellement un peu plus de 3 millions \$ chaque année en programmation.

Une porte-parole de l'AMARC a précisé hier que l'ex-président du comité d'octroi des concessions, M. Bernard Caron, a toujours acheminé les recommandations du comité au conseil d'administration pour décision. Comme tous les autres membres du conseil, il présidait un comité qui avait « une référence directe avec ses activités » professionnelles, a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, le concessionnaire visé mardi par l'article du DEVOIR, M. Paul Lavoie, a prétendu hier qu'il n'est pas un ami du pdg de l'AMARC, qu'il n'y a pas eu de complot et qu'il n'a pas été témoin des activités internes de l'AMARC.

Bourbeau fait l'unanimité sur le rapatriement de tous les pouvoirs touchant la main-d'oeuvre

Pierre April

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — L'unanimité est maintenant réalisée autour du projet du ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, André Bourbeau, d'exiger d'Ottawa le rapatriement au Québec de tous les pouvoirs en matière d'adaptation et de formation de la main-d'oeuvre.

Autour d'une même table se sont retrouvés, hier en conférence de presse, le ministre Bourbeau, le Conseil du patronat, les représentants des centrales syndicales CSN, FTQ et CSD, des porte-parole de la Chambre de commerce du Canada, du Mouvement Desjardins et de l'Association des manufacturiers canadiens.

La CEQ qui s'est déjà prononcée en faveur du rapatriement de tous ces pouvoirs de formation et d'adaptation ne fait pas partie de la table de concertation parce que ses membres ne sont pas considérés comme des utilisateurs de ces services mais plutôt comme des dispensateurs.

Tous ces gens, ainsi que la critique de l'opposition, Louise Harel, un peu plus tôt en Chambre en réponse à la déclaration ministérielle de M. Bourbeau, ont réclamé au nom du Québec l'exclusivité d'intervention dans ce dossier et endossé chaleureusement les propos du ministre.

« La présence de deux réseaux de main-d'oeuvre au Québec, a expliqué M. Bourbeau, conduit à une sorte de fouillis auquel il faut mettre fin, sans quoi nous allons nous faire irrémédiablement devancer par les nations plus efficaces qui, elles, fournissent à leur main-d'oeuvre les instruments dynamiques d'adaptation aux changements ».

Le ministre a rappelé le large consensus qui s'est réalisé autour de cette question et souligné, à l'attention de son homologue fédérale, Mme Barbara McDougall, l'urgence de négocier dans les plus brefs délais le rapatriement des pouvoirs. Les accords fédéraux-provinciaux dans ce domaine expirent le 31 mars 1991.

« Il y a au Québec, a dit M. Bourbeau, unanimité à la fois sur la per-

tinence de rapatrier tous les programmes et les budgets et sur l'urgence de procéder à cette opération ».

En procédant au rapatriement et en ajoutant à ses propres budgets les crédits d'impôt remboursables à la formation professionnelle, a précisé M. Bourbeau, le Québec disposera d'une enveloppe budgétaire de un milliard de dollars.

« Nous nous réjouissons, a souligné en Chambre le député péquiste Louise Harel, que le gouvernement ait enfin compris qu'il lui fallait cesser de tergiverser sur une question aussi névralgique ».

Pour le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, le gouvernement fédéral « doit entreprendre rapidement des négociations avec le Québec dans ce dossier, ce qui est possible sans d'aucune façon remettre en cause les principes du fédéralisme actuel ».

M. Dufour a précisé que son organisme a refusé de participer aux travaux de la Commission nationale de formation mise sur pied par Mme McDougall justement parce qu'il

juge que cette compétence appartient au Québec.

Le président de la Chambre de commerce du Québec, Clément Joly, a rappelé que le contexte économique actuel de récession est une raison de plus d'agir rapidement.

M. Joly est allé encore plus loin que le ministre Bourbeau en réclamant « une entière juridiction du Québec sur l'Assurance-chômage et les fonds qui s'y rattachent ».

La vice-présidente de la CSN, Monique Simard, et le président de la FTQ, Louis Laberge, ont applaudi à l'initiative du ministre Bourbeau en ajoutant que cet appui ponctuel ne devait en rien modifier leur préférence pour la pleine et entière souveraineté du Québec.

Quant à savoir si la ministre fédérale de l'Emploi et de l'Immigration, Mme McDougall, va s'asseoir rapidement avec les représentants du Québec pour s'attaquer à ce dossier, M. Bourbeau a été incapable d'affirmer que cela se réalisera, se contentant de dire qu'il s'agit-là d'une simple entente administrative.

Le président du BAPE déménage au fédéral

Louis-Gilles Francoeur

LE PRÉSIDENT par intérim du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), M. Michel Dorais, a démissionné de ses fonctions mercredi soir pour occuper prochainement, à Ottawa, la présidence du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEE).

C'est ce que LE DEVOIR a appris de sources bien informées qui ont ajouté que M. Dorais aura pour principal mandat la mise sur pied de la future agence fédérale d'évaluation environnementale dont la création est prévue dans un projet de loi actuellement devant le Parlement. Cette agence remplacera éventuellement le BFEE.

M. Dorais succédera ainsi au BFEE à M. Ray Robinson, qui quitte ses fonctions pour des raisons personnelles.

Lorsque M. Dorais s'installera dans son nouveau bureau au début de février, il trouvera au sommet de la pile de dossiers celui de Grande-Baie auquel il ne touchait pas, du côté québécois, parce que le BAPE n'a aucune autorité dans le territoire couvert par la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

La mise en place de la future agence fédérale d'évaluation environnementale constitue une tâche importante. C'est à cet endroit qu'aboutiront les évaluations environnementales de l'ensemble des projets, programmes et politiques du gouvernement fédéral. L'agence sera aussi responsable de la tenue des audiences publiques sur les sujets chauds. Contrairement au BFEE qui est une sorte de direc-

tion d'Environnement Canada, la future agence fédérale sera un organisme autonome, appelé à jouer un rôle névralgique dans l'appareil fédéral.

Au cours des dernières semaines, M. Dorais a présidé l'audience fédérale-provinciale sur le projet Soligaz. Le prolongement de mandat demandé par les commissaires en raison des faiblesses de l'étude d'impact du promoteur pourrait bien avoir pour conséquence d'exclure M. Dorais de la liste des signataires de ce rapport.

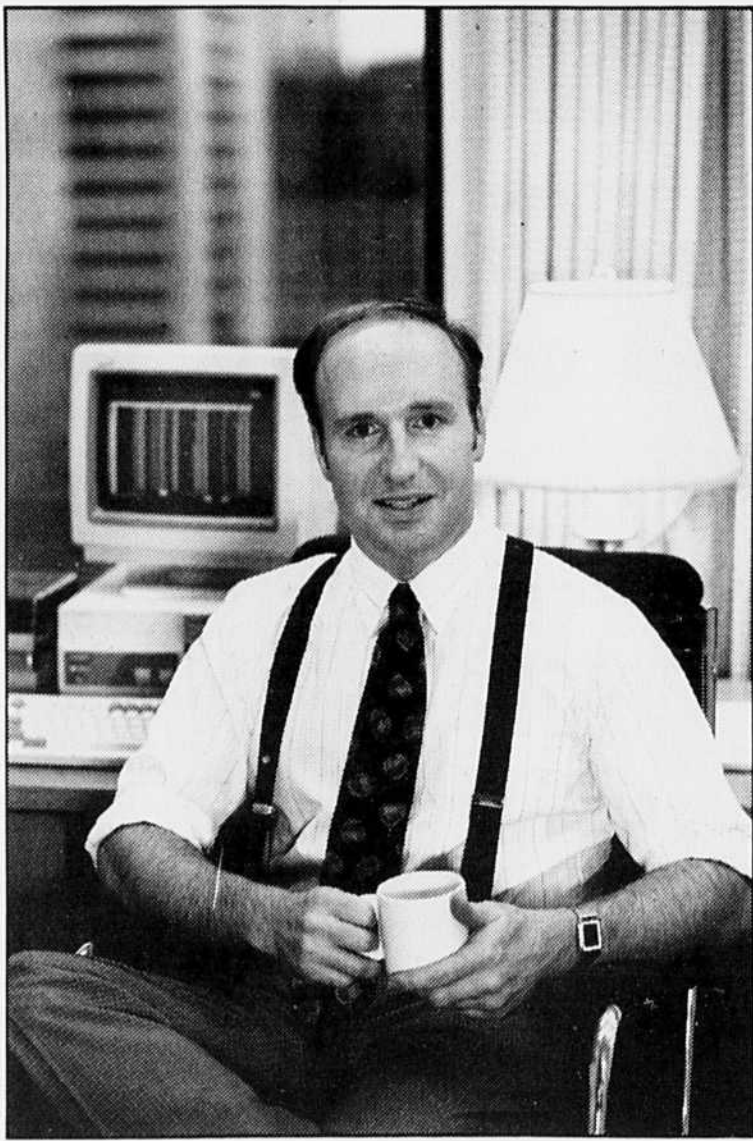
Le mandat donné en janvier dernier à M. Dorais a été contesté du fait qu'il se limitait à trois mois, renouvelable automatiquement à l'échéance. Plusieurs groupes ont vu dans cette situation une vulnérabilité incompatible avec les exigences de cette fonction puisque le BAPE est appelé à évaluer d'importants projets gouvernementaux.

Les pilotes voleront moins à Air Canada

WINNIPEG (PC) — Le syndicat représentant les pilotes d'Air Canada a en principe accepté de réduire les heures de travail afin de sauver 236 emplois. Cette entente, qui équivaut à une réduction de salaire, éliminerait la nécessité de procéder aux mises à pied massives prévues pour 1991. Citant la montée du prix du brut et la récession, Air Canada avait annoncé qu'elle couperait 2900 emplois à l'échelle nationale, y compris 236 des 1700 postes de pilote. L'accord réduirait les heures de vol mensuelles des pilotes d'Air Canada qui passeraient de près de 78 heures à 71 et des poussières.

Je me suis préparé pour la TPS.

Et vous?



Le temps est venu de vous inscrire.

Vous êtes-vous préparés pour la TPS proposée? Si ce n'est déjà fait, le temps est venu de vous inscrire et de vous préparer. Ceci touche toute personne offrant des services professionnels, faisant partie d'un organisme à but non lucratif ou d'une entreprise commerciale, dont

la pêche, l'agriculture et l'élevage. Revenu Canada peut vous aider en vous fournissant les renseignements suivants sur la TPS:

- L'inscription et les avantages qu'on en retire
- Comment elle touche votre entreprise
- Choix de méthodes comptables simplifiées et procédures administrative
- Remboursement de la taxe de vente fédérale
- Recouvrement de la TPS sur les achats commerciaux
- Choix quant à la production de déclarations de la TPS

Communiquez avec nous dès aujourd'hui.

Téléphonez au **496-1494**

ou, à l'extérieur de Montréal, **1 800 361-8339**

Dispositif de télécommunication pour malentendants:

1 800 465-5770

Ou encore, rendez-vous à un bureau de l'Accise de Revenu Canada, du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures.

Faites une bonne affaire. Préparez-vous maintenant pour la TPS.

Les bijoux Cartier sont en vente exclusivement dans les joailleries et les boutiques Cartier, un certificat attestant leur authenticité les accompagne.

1498, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
(514) 939-0000

En région, 64% des élus municipaux prônent «l'autonomie» du Québec

Michel Venne
de notre bureau de Québec

LA MAJORITÉ des élus des municipalités locales et des municipalités régionales de comté prônent l'autonomie politique du Québec, révèle un sondage rendu public hier à la Commission Bélanger-Campeau.

Dans une proportion de 64 %, les élus municipaux affirment qu'ils auraient plus de chances de réaliser leurs objectifs dans un Québec qui posséderait son autonomie aux plans social, politique et économique.

Ce coup de sonde réalisé pour le compte de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) par la firme Impact Recherche, du 17 au 24 novembre, montre que seulement 23 % des répondants optent pour un fédéralisme renouvelé, 3 % pour le statu quo et 10 % sans opinion ou ont refusé de répondre.

Les trois quarts des élus municipaux estiment que le Québec est pénalisé par des politiques fédérales, notamment dans le domaine de l'emploi, de la formation de la main-d'œuvre et du développement régional. Quelque 76 % sont d'avis que le

gouvernement fédéral doit remettre au Québec le contrôle de tous les leviers économiques, sociaux, politiques, législatifs, fiscaux et administratifs dont le Québec a besoin.

Neuf élus sur dix affirment, quoi qu'il en soit, qu'il y a urgence pour le Québec de régler la question constitutionnelle. Toute décision finale devrait être soumise à la consultation populaire, estime 88 % d'entre eux.

Ces résultats ne sont pas sans rappeler ceux d'un sondage réalisé auprès des dirigeants locaux du Mouvement Desjardins qui optent dans une proportion de 80 % pour l'autonomie politique, la souveraineté du Québec.

Si Desjardins, à la suite de ce sondage, a pris carrément position en faveur de la souveraineté, l'UMRCQ choisit de demeurer neutre et ne se prononce pas sur un statut constitutionnel.

En présentant le mémoire de son organisation, hier, devant la Commission, le président de l'UMRCQ, M. Roger Nicolet, a rappelé que le débat ne peut toutefois se résumer au seul choix d'une option constitutionnelle pour le Québec.

« Même si, sous certains aspects, la solution du statut constitutionnel

du Québec face à l'ensemble canadien est un prérequis à une véritable relance régionale, dit-il, il nous apparaît essentiel de l'associer à une révision de l'équilibre du pouvoir entre le centre et les régions ».

M. Nicolet brandit un second sondage, réalisé par CROP selon lequel 72 % des Québécois sont d'accord pour que l'État confie plus de pouvoirs et de responsabilités aux municipalités. Six répondants sur dix estiment que les citoyens auraient ainsi plus d'influence sur les services qui les concernent.

Pour rétablir l'équilibre entre les paliers provincial et municipal de gouvernement, l'UMRCQ rejette l'idée de créer des gouvernements régionaux, comme l'ont suggéré plusieurs organismes régionaux, et propose plutôt trois avenues qui confirment au pilier municipal un rôle prépondérant au niveau régional.

L'union réclame la reconnaissance dans la Constitution québécoise du rôle des municipalités et des municipalités régionales de comté, le partage des juridictions, la délimitation d'un champ fiscal exclusif, la fixation d'un régime juridique et d'autres éléments connexes.

Elle propose la création d'une

Chambre des régions, une sorte de commission parlementaire permanente où chaque projet de loi touchant les communautés locales et régionales serait étudié avant d'être soumis à l'Assemblée nationale; cette instance n'aurait qu'un statut consultatif.

Et suggère enfin une réforme du système électoral qui favoriserait une meilleure représentativité des communautés d'appartenance, les régions, à l'Assemblée nationale. L'UMRCQ souligne le fait qu'à cause de la façon de délimiter les circonscriptions sur la base d'un nombre d'électeurs, le nombre de députés provenant du monde rural ne cesse de diminuer au fur et à mesure que la population des régions excentriques diminue mais que leurs problèmes augmentent.

L'UMRCQ regroupe 1200 municipalités locales (moins de 5000 habitants) et 87 municipalités régionales de comté. Le sondage Impact Recherche, une filiale du groupe Cossette, a été réalisé auprès de 1140 élus (maires et conseillers). La marge d'erreur maximale associée à un échantillon de cette taille est de 2,4 % 19 fois sur 20.

Castonguay met en garde contre toute précipitation

Marie Tison
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le sénateur conservateur Claude Castonguay a mis les Québécois en garde contre la précipitation dans le dossier constitutionnel.

Dans un mémoire de 22 pages qu'il a fait parvenir hier à la Commission Bélanger-Campeau, l'ancien ministre libéral a rappelé l'importance des liens économiques existant entre le Québec et le reste du Canada, et entre le Québec et les États-Unis.

Il a proposé aux Québécois d'obtenir des garanties quant au maintien de ces relations avant de s'engager de façon irrémédiable sur la voie de la souveraineté.

Il a notamment suggéré de ne pas mettre en vigueur immédiatement une éventuelle déclaration de souveraineté. Il a expliqué qu'un délai de deux ans pourrait faciliter l'obtention de garanties commerciales et l'engagement de négociations ordonnées.

M. Castonguay n'a pas voulu dire quelle option il privilégierait. Il a affirmé que les Québécois devaient bénéficier de données plus complètes avant de pouvoir se prononcer.

Il a toutefois écarté le régime fé-

déral actuel, à son avis de moins en moins efficace et adapté aux exigences contemporaines. Il a déploré l'imprécision dans la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces, source de chevauchement, de politiques contradictoires, de coûts inutilement élevés et d'affrontements.

M. Castonguay a soutenu que le choix des Québécois finirait par tourner autour de trois options : un régime fédéral fortement décentralisé, un régime confédéral, semblable à la Communauté européenne, dans lequel des États souverains se doteraient de structures centrales communes, et un régime de souveraineté-association, dans lequel des États souverains entreraient dans un accord commercial et, possiblement, dans un accord monétaire.

Le sénateur conservateur a déclaré que le fédéralisme décentralisé occasionnerait le moins de chambardement, mais qu'il avait peu de chance d'être retenu.

« La majorité des Québécois ne croient pas présentement à la possibilité de renouveler le régime fédéral actuel », a-t-il déclaré.

Il a soutenu que parmi les deux autres options, le régime confédéral présentait le plus d'avantages. Il consoliderait les liens économiques dans l'ensemble canadien et conserverait des éléments comme une banque centrale, une monnaie commune et des forces armées unifiées.

Par contre, la création de cette véritable confédération exigerait du reste du pays qu'il accepte de se transformer également.

« Rien présentement ne permet de croire que les autres provinces soient disposées à se regrouper dans des États souverains au sein d'une confédération », a-t-il déclaré.

La troisième option, la souveraineté-association, exigerait les changements les plus grands, et comporterait donc le niveau le plus élevé de risque. M. Castonguay a cependant fait remarquer qu'elle avait l'avantage de ne pas dépendre de l'orientation des autres provinces.

Le sénateur a insisté sur l'importance de ne pas brusquer les choses. Il a fait remarquer que même la souveraineté-association ne pouvait être déclarée unilatéralement, et devait être négociée.

Il a soutenu que les parties auront tout avantage à négocier dans un climat relativement calme, sans quoi les coûts de la transition risqueraient d'être élevés.

« Au risque d'être accusé de brandir des épouvantails, il faut préciser ici qu'il ne s'agit pas de coûts vagues et imperceptibles, mais bien des coûts touchant directement les citoyens en terme de pertes d'emplois, d'impôts plus élevés et possiblement de bénéfices sociaux réduits », a-t-il déclaré.

Il a ajouté qu'une trop grande hâte de la part des Québécois risquerait de provoquer des réactions inutilement négatives.

EN BREF...

Service de lecteurs et d'écrivains publics

LA CONFÉRENCE religieuse canadienne a annoncé hier la création d'un service de lecteurs et d'écrivains publics pour les personnes analphabètes. Les maisons des communautés religieuses participantes, a-t-on précisé, seront identifiées par un logo placée bien en vue, à l'exemple de celui de Parent-Secours. Le service sera gratuit. Cette action, a précisé hier la CRCQ, s'inscrit dans la suite de son mémoire sur l'appauvrissement car « l'analphabétisme fonctionnel d'un million de Québécois est un lien direct avec l'appauvrissement ». « Dès le 8 décembre, une soixante de religieux et religieuses habitant 26 municipalités ont prévu la mise en place du service de lecteurs et d'écrivains publics ».

Un coup de pouce de 3,5 millions \$ à Centraide

LES EMPLOYÉS et les retraités du secteur public ont amassé plus de 3,5 millions \$ pour la campagne 1990 de Centraide. Cette somme, qui a été remise hier au Conseil d'administration de Centraide, a été amassée à la suite de la mise en place d'une importante organisation : 12 000 employés, dont 200 directrices et directeurs de campagne, plus de 1000 organisateurs, une vingtaine de coordonnateurs et près de 8000 sollicitateurs et sollicitées, provenant de plus de 200 ministères et organismes d'État.

La justice coûtera cher aux Mohawks

VANCOUVER (PC) — Des Mohawks et des autochtones arrêtés à Oka, l'été dernier, disent qu'ils devront payer jusqu'à 2 millions \$ en frais de cour ces quatre prochaines années, et une autochtone accuse Ottawa de harcèlement financier. Mme Beverly Scow, une Indienne Kwagwilt de l'île de Vancouver qui a été arrêtée à Oka, a affirmé que le gouvernement fédéral utilise les tribunaux pour harceler financièrement les autochtones dissidents. Selon le Mohawk Paul Smith, la facture totale pourrait atteindre 2 millions \$. M. Smith et six autres Mohawks, pour la plupart sous le coup d'accusations relatives au conflit d'Oka, effectuent une tournée du Canada pour sensibiliser l'opinion publique aux questions autochtones.

La guerre du Bloc

OTTAWA (PC) — Les pressions du Bloc québécois pour obtenir un budget de recherche ont commencé hier à avoir raison de la patience du président de la Chambre John Fraser. Voulu visiblement mettre un point final à ce débat qui dure depuis le début de la session, le président Fraser confirmait hier la décision prise par le Bureau de régie interne. Celui-ci a refusé d'accorder un budget de recherche au Bloc québécois. Le président a souligné que les neuf députés jouissaient des mêmes privilèges que tous les députés. Ce qui leur est refusé, ce sont les crédits normalement alloués à une formation politique officielle. Les députés du Bloc Jean Lapierre et Louis Plamondon ont bien essayé d'obtenir des explications, mais sans succès. Une autre décision du président a toutefois mis un peu de baume sur les plaies des membres du Bloc. À l'avenir, ils pourront être identifiés par leur affiliation politique dans certains documents de la Chambre. Ils bénéficient ainsi d'une décision rendue hier concernant le député Pat Nowlan. Ce dernier avait demandé le 10 décembre dernier d'être reconnu comme conservateur indépendant dans les documents de la Chambre.



PHOTO AP

Réveil brutal

Un tremblement de terre a secoué la Sicile, tôt hier matin, provoquant la mort d'au moins 19 personnes et faisant d'importants dégâts. Le séisme, d'une intensité de 4,7 sur l'échelle de Richter et dont l'épicentre était situé dans le golfe de Neto à une cinquantaine de kilomètres au sud-est de Syracuse, s'est produit vers 1 h 30. Pris de panique, les habitants surpris dans leur sommeil se sont rués dans les rues. La Sicile est une zone sensible aux séismes. En 1988, un tremblement de terre avait fait près de 400 morts. En 1908, un séisme avait rasé Messine, faisant 83 000 victimes.

Les étudiants de Poly se désolent du recul d'Ottawa face au «lobby des armes»

Caroline Montpetit

L'ASSOCIATION des étudiants de l'École Polytechnique de l'Université de Montréal a lancé hier un appel au public pour que soit relancé le débat sur le contrôle des armes en territoire canadien.

Un an après la tuerie qui faisait quatorze morts à l'École Polytechnique le 6 décembre dernier, le président de l'AEP, M. François Legendre, a demandé hier aux quotidiens canadiens la publication d'une lettre, dès demain (samedi), réclamant l'adoption d'une loi canadienne sur le contrôle des armes.

Cette lettre, qui dénonce le « recul du gouvernement canadien face au puissant lobby des armes » pourra être découpée, signée et postée par ses lecteurs au premier ministre du Canada M. Brian Mulroney.

Pour l'AEP, le report du projet de loi C80 sur le contrôle des armes est le fait des clubs de tir, de chasseurs ou d'armateurs qui ont fait pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il repousse le projet de loi.

« Nous trouvons inacceptable que

le gouvernement fédéral favorise un petit groupe d'individus aux dépens d'une majorité de citoyens qui sont en faveur du contrôle des armes », a déploré Mme Heidi Rathjen, de l'AEP.

De son côté, Robert Maguire, chef du Département de santé communautaire de Rimouski, a affirmé qu'il était « épouvantable que les étudiants de Polytechnique aient à défendre eux-mêmes une telle loi, nécessaire pour la santé publique ».

Selon M. Maguire, des sondages ont démontré que 80 % des citoyens canadiens sont pour le contrôle des armes à feu.

L'AEP affirme que 1440 décès par année résultent de blessures d'armes à feu au pays.

Pendant ce temps, à Ottawa, la ministre de la Justice Kim Campbell a annoncé sa volonté de remettre à l'ordre du jour des travaux des Communes le projet de loi C80, « en glissant l'idée qu'un projet de loi « plus sévère » pourrait même voir le jour ».

L'Association des Étudiants de l'École Polytechnique, appuyée en cela par les familles des 14 victimes et par des membres de l'opposition

aux Communes, réclame en effet des amendements au projet de loi C80, pour limiter les décès dus à la circulation d'armes au pays.

« Le projet de loi C80 est axé sur le type d'armes en circulation, précise Mme Rathjen. Nous réclamons que le gouvernement contrôle également leur efficacité et leur usage ».

L'AEP demande notamment à Ottawa une identification très serrée de toutes les armes en circulation.

« On devrait pouvoir retrouver une arme comme on retrouve une automobile », précise Mme Rathjen.

Le groupe réclame également l'obligation pour les clients des arma-teurs de présenter un dossier vierge quant à l'abus de drogue et d'alcool et quant aux trafics de drogue.

« Les gens partent avec une arme et on ne sait pas ce qu'ils vont en faire. Cette arme peut être utilisée dans le cas d'un drame conjugal », ajoute-t-elle.

L'AEP demande le contrôle de l'entreposage des armes dans des sites sécuritaires, et que l'on contrôle également l'importation d'armes des États-Unis.

Les champs électromagnétiques pourraient provoquer des cancers

WASHINGTON (AP) — Un rapport de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) reliant l'exposition aux champs électromagnétiques à la leucémie et au cancer du cerveau chez des enfants sera divulgué la semaine prochaine, après avoir été retenu par la Maison-Blanche.

Les champs électromagnétiques sont produits tant par les lignes de transport d'électricité à haute tension que par de banaux appareils électroménagers. Pratiquement tout le monde y est exposé de façon quotidienne.

Le conseiller scientifique de la Maison-Blanche, D. Allan Bromley, et le secrétaire adjoint à la Santé James Mason craignent que le rap-

port n'alarme la population, ont expliqué des dirigeants de l'EPA pour justifier le délai. Ce qui n'a pas empêché des scientifiques à l'EPA de critiquer la Maison-Blanche pour avoir retardé la parution du rapport.

Le document constitue un examen exhaustif de toutes les études existantes — épidémiologiques autant que statistiques — sur les champs électromagnétiques et le cancer. Ces études « démontrent une constance des réponses qui suggère, sans le prouver, qu'il existe un lien de cause à effet » entre les champs électromagnétiques et certains cancers chez les enfants, notamment la leucémie, le cancer du cerveau et le lymphome », note le rapport.

LE PLUS GRAND CHOIX DE MONTRES SUISSES DE RENOMMÉE INTERNATIONALE

En or 18 ct et acier à partir de 700\$

Le bracelet «CALLISTA»

KAUFMANN
MAÎTRES JOUILLERS DEPUIS 1934
2195, rue Crescent • (514) 848-0595

PATEK PHILIPPE Cartier ROLEX BIANCPAIN EBEL Copland PRAGI BREITLING

B. SERKOS
Bijoutier depuis 1957
VENTE ET SERVICE TECHNIQUE
3611, BOUL. SAINT-LAURENT
845-0796
(coin rue Prince-Arthur)

présente la collection complète Rolex Oyster.

ROLEX
Une Rolex mérite le prestige dont elle jouit.

Le débat sur la réforme du Sénat reprend de plus belle

Marie Tison

de la Presse Canadienne

OTTAWA — La taxe de vente sur les produits et services n'était pas sitôt adoptée hier soir que l'on parlait déjà de la réforme du Sénat.

« Nous devons réformer cette institution, a déclaré le chef libéral Jean Chrétien, quelques minutes après le vote final sur le projet de loi

visant à implanter la nouvelle taxe de vente. Nous devons avoir un Sénat élu, ou bien cette institution doit disparaître ».

Il a déclaré que le Sénat n'était pas fait pour contrer les abus du gouvernement. Selon lui, un Sénat élu aurait été beaucoup plus à même de mener une lutte efficace au projet de taxe.

Les conservateurs se sont égale-

ment interrogés au sujet du Sénat actuel.

Le sénateur conservateur ontarien Michael Meighen a déclaré qu'il faudrait se poser des questions au sujet de l'utilité d'une institution législative incapable de fonctionner.

Il a soutenu qu'il appartenait au Sénat lui-même de parler à un abolition pure et simple en retrouvant le contrôle sur son fonctionnement.

« À mon avis, il va falloir amender

des règlements, en les rapprochant peut-être de ce qui existe à la Chambre des communes », a-t-il déclaré.

Sa collègue Solange Chaput-Rolland a abondé dans le même sens. Si le Sénat doit perdurer, le comité de la régie interne devra adopter des règlements plus sévères, a-t-elle déclaré.

Elle a expliqué qu'il fallait d'abord rehausser l'autorité du président, faire en sorte que les débats ne s'é-

ternissent pas, comme cela a été le cas pour le projet de loi sur la taxe de vente, et faire en sorte que la période des questions soit véritablement une période de questions et réponses, et non pas un simple exercice politique.

Elle a suggéré d'emprunter à la Chambre des communes ce qu'elle avait de mieux en fait de règlements. Même son adversaire libéral Jacques Hébert a reconnu la nécessité

de procéder à certains changements. Il a admis qu'il faudrait modifier des règlements pour empêcher le recours à certaines tactiques dilatoires utilisées par les libéraux, actuellement permises.

Il a cependant tenu à souligner qu'il fallait changer les règles après la bataille, et non pas au beau milieu, comme les conservateurs avaient selon lui tenté de faire.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Ottawa

ration que ne craint pas d'avoir recours à des référendums pour modifier un texte constitutionnel.

Le comité, qui devrait commencer très rapidement ses travaux, remettra son rapport le 1er juillet prochain. Il regroupera des représentants des Communes et du Sénat, qui seront choisis après l'adoption de la résolution, dont le vote est prévu lundi soir. Les audiences du comité seront télévisées et se dérouleront à travers le pays.

Seuls une poignée de députés de l'opposition ont assisté hier au dépôt de la motion par le premier ministre, et pas un seul député néo-démocrate n'était présent lorsque M. Mulroney a pris la parole. L'opposition libérale et néo-démocrate affirme toutefois reconnaître l'importance de la question soulevée. Mais ils estiment que le mandat du comité est beaucoup trop étroit.

« La question la plus importante, c'est le partage des pouvoirs, a souligné le député libéral Ronald Du-

hamel, critique des relations fédérales-provinciales, en réponse à l'allocation du premier ministre. Créer un nouveau comité après toutes les commissions qui existent déjà ne peut que semer la confusion dans l'esprit du public. Ou tout cela va-t-il nous mener ? »

Le leader du NPD, Mme Audrey McLaughlin, a pour sa part déposé un amendement pour élargir le mandat « à tous les sujets relatifs à la Constitution, en incluant la formule d'amendement ».

« Nous sommes tous préoccupés par l'unité de ce pays. Nous souhaitons la réussite de tous les processus de discussions. Mais encore faut-il mettre en place le bon processus », mentionnait-elle. Pourquoi ne pas créer un comité permanent sur la Constitution, comme il en existe déjà sur une foule de sujets au Parlement, soumettait notamment Mme McLaughlin.

Enfin, le NPD a également déploré, comme il l'a fait la semaine dernière au moment où M. Mulroney avait annoncé la création de ce comité conjoint, l'absence totale de consultation qui en a entouré la mise sur pied. Pas question donc de voter en sa faveur. Mais si la motion est adoptée, il n'y aura pas de boycott du comité.

Le Parti libéral a déjà indiqué qu'il participera aux travaux.

Le Bloc québécois, lui, dénonce vivement toutes ces nouvelles consul-

tations. « Est-ce qu'on nous prend pour des dupes ? », lançait en Chambre le député Louis Plamondon. Un comité de plus, ça ne sert qu'à gagner du temps, à faire de la diversion. La solution est pourtant simple : ayons deux souverainetés et une union économique ».

◆ Brigade

jour d'une aide pour la conception d'un plan de redressement, équivalant à 50 % des frais engagés jusqu'à concurrence de 2500 \$. « Pour une PME, 5000 \$ c'est suffisant pour faire un plan de redressement », a précisé le ministre.

On peut facilement comprendre que les cabinets qui visiteront « gratuitement » les entreprises défaillantes seront les mêmes qui se chargeront de concevoir le plan de redressement. Comme quoi rien ne se perd et qu'il y a là, pour les bureaux de comptables et d'administrateurs, une occasion de générer de nouvelles affaires dont une partie sera payée par le gouvernement.

Cette brigade économique est chapeautée par un comité aviseur (sic) présidé par l'ex-président des Publications Transcontinental, M. Claude Beauchamp, et par l'ex-présidente des Produits forestiers Saucier, Mme Guylaine Saucier. Rassemblant des spécialistes en redressement d'entreprises, ce comité « s'assurera de la qualité de l'intervention de la SDI », indique le ministre, comme si le gouvernement avait des doutes sur l'efficacité de cet organisme d'État.

Nouvelle, cette façon de procéder, cette « concertation de tous les intervenants », est chère à M. Tremblay qui pense ainsi éviter les affres des fermetures précipitées. En 1982, bon nombre d'entre elles auraient pu être évitées. « Nous ne perdrons pas d'entreprises qui peuvent être sauvées », a-t-il assuré.

Tout indique que les sommes additionnelles consenties par le gouvernement s'épuisent rapidement. Déjà la SDI étudie 98 demandes visant des prêts participatifs totalisant 40 millions \$.

Le ministre a annoncé d'autres mesures touchant la SDI, dont la réduction du délai d'acceptation des prêts, délai qui passe de 30 jours à 7 jours. Également, il élimine un critère qui barrant l'entrée de la SDI à la jeune entreprise, celui d'avoir fait des bénéfices au cours des trois dernières années, tout en abaissant le minimum des prêts, de 100 000 \$ à 50 000 \$.

Et puis, l'entrepreneur qui tire le diable par la queue a désormais accès à un service téléphonique, 1-800-461-AIDE, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, semblable aux services destinés aux désespérés.

Le ministre a par ailleurs brossé un tableau de la situation économique qu'il n'a pas voulu trop sombre, soulignant que le Québec s'en tire mieux que l'Ontario depuis le début de la présente récession. Depuis le début de l'année, plus de 30 000 emplois ont été créés au Québec — 30 % du total canadien — tandis que l'Ontario en perdait 27 000. En revanche, le Québec en a perdu 41 500 dans le secteur manufacturier en 1990. « Ça va raisonnablement bien au Québec », estime M. Tremblay qui reconnaît toutefois que la situation s'est dégradée dans la dernière moitié de l'année.

S'il met en place des mesures pour faire face à la situation à court terme, M. Tremblay soutient qu'il n'en garde pas moins un œil sur le moyen terme. Première condition à la prospérité au Québec, la formation de la main-d'œuvre et un « nou-

Keegstra perd en Cour suprême

OTTAWA (PC) — La législation fédérale qui interdit la littérature haineuse constitue une atteinte à la liberté d'expression, mais une atteinte justifiée par l'objectif de la défense de la démocratie et de la tolérance raciale, a statué hier la Cour suprême du Canada.

Dans un jugement partagé, rendu à quatre voix contre trois, le tribunal a donc confirmé la validité de la loi qui était contestée par Jim Keegstra, cet ancien enseignant albertain de niveau secondaire reconnu coupable il y a cinq ans d'avoir encouragé en classe la haine des Juifs.

Ce faisant, selon l'expert constitutionnel Irwin Cotler, de l'université McGill, le tribunal envoie un message clair : les membres de minorités vulnérables ont le droit d'être protégés de la diffamation. La décision a été accueillie avec satisfaction par des groupes comme le Congrès juif canadien et B'nai Brith.

Dans des causes connexes, les juges ont maintenu les condamnations de trois « suprématistes » blancs de Toronto, pour avoir publié de la propagande contre les non-Blancs et les Juifs.

Mais la dimension centrale du jugement porte sur la cause de l'ex-enseignant de 56 ans d'Eckville, en Al-

berta, qui enseignait à ses élèves que les Juifs sont des imposteurs et des usuriers, qui contrôlent les médias et les tribunaux et veulent détruire la chrétienté.

À l'unanimité, les sept juges ont convenu que les dispositions du Code criminel contre la propagande haineuse enfreignent le droit à la libre expression garanti par la Charte des droits. Mais une majorité, dirigée par l'ex-juge en chef Brian Dickson, a estimé que c'était là une limite légitime aux droits individuels, justifiée par la poursuite d'un objectif social vaste, soit l'abolition du racisme. « Peu de préoccupations sont aussi centrales pour une société libre et démocratique », écrit le juge Dickson, qui avait entendu la cause avant de prendre sa retraite, en juin dernier.

Au nom de la majorité, il a souligné que la Constitution protège la liberté d'expression à cause de son importance pour le processus démocratique et la recherche de la vérité intellectuelle. « Il y a très peu de chances que des déclarations conçues pour promouvoir la haine de groupes identifiables soient vraies, ou que la vision de la société (qu'elles révèlent) conduira à un monde meilleur ».

Le juge Beverley McLachlin, qui a rédigé l'opinion dissidente, s'est dit d'accord sur le caractère offensant des opinions prononcées par Jim Keegstra, et sur le fait que la limitation de la haine raciale constituait un objectif législatif valide. Mais, ajoute le juge, la loi actuelle est trop vague et la notion de haine est mal définie. Elle voit « le danger... que la législation ne freine des activités légitimes importantes pour notre société », évoquant le risque que des écrivains s'autocensurent, que des scientifiques « y repensent à deux fois avant de publier des recherches révélant des différences entre groupes ethniques ou raciaux ».

Traitant un aspect constitutionnel distinct, le plus haut tribunal du pays a aussi statué, encore une fois par quatre voix contre trois, qu'un article de la législation sur la propagande haineuse, qui renverse le fardeau de la preuve en imposant aux accusés de prouver la véracité de leurs opinions, est justifiable.

Rejoint au commerce de voitures où il travaille maintenant comme mécanicien, M. Keegstra a exprimé de la déception devant le jugement, qui lui apparaît comme une limite « totalement déraisonnable » à la libre expression.

avis de demande d'un permis d'alcool

Regie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Regie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : La Regie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
WILLOT Patricia Laurence Restaurant 214 rue Churchill Greenfield-Park Dossier: 871-475	1 Restaurant pour vendre	214, rue Churchill Greenfield-Park
LE LUCAS Enr 214 rue Churchill Greenfield-Park Dossier: 871-475	1 Restaurant pour vendre	Dame Lachine
ROGER LADOUCEUR THOMAS TRACEY Le Cafe Bistro Lachine Enr 1875, Notre-Dame Lachine Dossier: 871-608	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	1875, Notre-Dame Lachine
103467 CANADA INC Chez Parée 1254, Stanley Montréal Dossier: 177-295	Changement de capacité de 1 Bar dans des spectacles	1250 & 1258 de Stanley Montréal
SALON DE QUILLES EXCELLENCE INC Salon de Quilles Excellence 5, Ter. Bellevue Montréal Dossier: 871-616	1 Bar dans Centre Sportif	3655, boulevard Centenaire Montréal
LES INVESTITISSEMENTS ROLLY INC Cafe Le Funambule 3817, rue St-Denis Montréal Dossier: 344-564	Permis additionnel 1 Bar	3817, rue St-Denis Montréal
24 NDELLAS Anastasio Airo Cafe Restaurant 9501, ave Ryan Dorval Dossier: 871-939	1 Restaurant pour vendre	9501, ave Ryan Dorval
ENTREPRISES VASSE LTEE Bar Lemoyne 70, St-Sylvestre Longueuil Dossier: 308-791	Changement de catégorie de Brasserie sur terrasse à Bar sur terrasse	70, St-Sylvestre Longueuil
LES ENTREPRISES LUC TASSE ET ASSOCIES LTEE Taverne Marsolin 5781, boul. Gouin Ouest Montréal Dossier: 235-655	Changement de catégorie pour 1 Bar avec danse et spectacles	5781, boul. Gouin Ouest Montréal
2842-3978 QUEBEC INC Les Promenades du Gourmet 2001, rue University, suite D-5 Montréal Dossier: 214-718	Changement de catégorie de Brasserie	2001, rue University, suite D-5 Montréal
2841-8077 QUEBEC INC Friterie de Rome 1155, boul. Rome Brossard Dossier: 871-913	1 Épicerie	1155, boul. Rome Brossard
RESTAURANT ALADIN INC Restaurant Aladin Inc. 6255 & 6305, boul. Gouin Ouest Montréal Dossier: 198-564	Changement de catégorie de Bar à Restaurant pour vendre	6255 & 6305, boul. Gouin Ouest Montréal
LA CIE D'ÉPICERIE HONG KONG RAY S LTEE La Cie d'Épicerie Hong Kong Ray s 5910, Bretagne Brossard Dossier: 871-905	1 Épicerie	8500, boul. Taschereau, local 3 Brossard
2152-4347 QUEBEC INC Brasserie Ste-Rose Enr 297, boul. Curé Labelle Laval Dossier: 325-290	Changement de catégorie de Brasserie spectacles à Bar avec spectacles	297, boul. Curé Labelle Laval
BUREAU Yvan Restaurant Le Pinson Enr 85, rue Rielle Verdun Dossier: 871-673	1 Restaurant pour vendre	143, Est de la Commune Montréal
KARAVILLE INC Karaville Inc 1376, Ste-Catherine Ouest (2ième étage) Montréal Dossier: 404-434	Permis additionnels 1 Restaurant pour vendre et un Bar	1376, Ste-Catherine Ouest Montréal
IMMÉBILES JEAN-CLAUDE CHEHADE INC Resto-Parc Lafontaine 1030, rue Cherrier, bureau 101 Montréal Dossier: 413-112	1 Restaurant pour vendre	1030, rue Cherrier bureau 101 Montréal
1859-1123 QUEBEC INC Taverne du Metro Crémazie 8753, rue Lajeunesse Montréal Dossier: 135-780	Changement de catégorie de Taverne à Bar et autorisation de danse et spectacles	8753, rue Lajeunesse Montréal
D'ALLAIRE Marc Taverne Terminus Enr 10793, Millen Montréal Dossier: 179-473	Changement de catégorie de Taverne à 1 Bar et autorisation de danse	10793, Millen Montréal
LA CREPERIE DU VIEUX BÉLOÏL LTEE La Crêperie du Vieux Béloïl Ltee 940, Richelieu Béloïl Dossier: 287-821	Permis additionnels 1 Bar, 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	940, Richelieu Béloïl
MARCHE LE NORBERT INC Marché Le Norbert Inc 3096, boul. Cartier Ouest Laval Dossier: 872-457	1 Épicerie	3096, boul. Cartier Ouest Laval
146954 CANADA INC Le Mouline 1249, Bernard Dorval Dossier: 348-409	Changement de catégorie d'un Restaurant pour vendre	1249, Bernard Dorval
ALLENBY ICE CREAM WORKS LTD Variétés Le Bernard 351, Bernard Ouest Montréal Dossier: 872-408	1 Épicerie	351, Bernard Ouest Montréal
ST-ONGE Lise Club Sexy Lady Enr 1200, rue Ste-Catherine Ouest Montréal Dossier: 235-366	1 Bar avec danse, spectacles et films	1200, rue Ste-Catherine Ouest Montréal
SALON DE BILLARD LE GENTIL-HOMME INC Salon de Billard Le Gentilhomme 117, rue St-Eustache St-Eustache Dossier: 872-275	1 Bar (1er étage et mezzanine) suite à un changement permanent de l'emplacement	117, rue St-Eustache St-Eustache
2847-0275 QUEBEC INC La Nouvelle Bar Restaurant 4550, Côte Vertu, suite 200 St-Laurent Dossier: 754-598	1 Bar avec spectacles et films	4550, Côte Vertu, suite 200 St-Laurent
RESTAURANTS PHM INC 5387, rue Rivard Montréal Dossier: 872-655	1 Restaurant pour vendre	14140, boul. Pierrefonds Pierrefonds
SIGOUIN Richard Bar Chez Donat 5600, Auteuil Brossard Dossier: 218-313	Changement de catégorie à Bar	5600, Auteuil Brossard

Le président et directeur général Ghislain K.-Lallamme, avocat

RÉSULTATS Loto-Québec

Tirage du 90-12-12

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

GAGNANTS	LOTS
6/6	1 4 470 734,40 \$
5/6+	6 131 053,30 \$
5/6	329 1 827,60 \$
4/6	19 019 60,80 \$
3/6	344 039 10,00 \$

VENTES TOTALES: 17 924 006,00 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF) : 2 000 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 90-12-15

Tirage du 90-12-12

NUMÉROS LOTS

2 2 9 8 8 9	100 000 \$
9 8 8 9	1 000 \$
8 8 9	250 \$
8 9	50 \$
9	10 \$
	2 \$

VENTES TOTALES: 17 924 006,00 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF) : 2 000 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 90-12-15

Tirage du 90-12-12

NUMÉROS LOTS

4	6	11	12	13
14	15	21	22	24
38	46	49	55	57
60	62	63	64	65

PROCHAIN TIRAGE: 90-12-14

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

Tirage du 90-12-12

NUMÉROS LOTS

2 2 9 8 8 9	100 000 \$
9 8 8 9	1 000 \$
8 8 9	250 \$
8 9	50 \$
9	10 \$
	2 \$

VENTES TOTALES: 17 924 006,00 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF) : 2 000 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 90-12-15

Le président et directeur général Ghislain K.-Lallamme, avocat

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

14 décembre

par la PC et l'AP

1986: affrontements inter-communautaires au Pakistan: 50 morts, 125 blessés.

1985: décès de Roger Maris, ex-joueur des Yankees de New York, qui a établi un record de 61 circuits en 1961, éclipçant la marque de Babe Ruth.

1981: des grèves éclatent en Pologne après la proclamation de la loi martiale.

1972: détournement d'un avion de Québecar entre Wabush et Dorval, les astronautes d'Apollo 17 repartent pour la Terre après avoir séjourné pendant trois jours sur la Lune.

1961: Claire Kirkland Casgrain devient la première femme à siéger à l'Assemblée législative du Québec.

1960: vingt pays signent à Paris la convention qui crée l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Ils sont nés un 14 décembre: Nostradamus (Michel de Notre-Dame), astrologue et médecin français (1503-1566); le poète français Paul Éluard (1895-1952); l'actrice Patty Duke Astin (1947).

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal..... (514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec..... (418) 845-2080
Extérieur — Indicatif 514..... 1-800-361-6059
Indicatif 418..... 1-800-463-4747
Indicatif 819..... 1-800-361-5699
Indicatif 613..... 1-800-361-5699

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, vendredi 14 décembre 1990

Les créanciers d'Intair acceptent l'offre d'arrangement du transporteur

Michel Van de Walle
de la Presse Canadienne

LA SOCIÉTÉ aérienne Intair survivra, ses créanciers ayant accepté, hier à Montréal, son offre d'arrangement destinée à la sortir de l'impasse financière dans laquelle sa dette accumulée l'avait coincée.

À l'issue d'une réunion à huis clos qui a duré plus de cinq heures, le président d'Intair, Michel Leblanc, a indiqué que 90 % des créanciers ordinaires avaient voté en faveur du projet d'arrangement tandis que les autres classes de créanciers l'avaient appuyé à presque 100 %.

« Nous sommes extrêmement satisfaits », a dit M. Leblanc. La majorité des fournisseurs a été tout-à-fait surprenante par son support massif.

Intair proposait à ses créanciers et fournisseurs le paiement de 20 pour cent des sommes dues. Les réclamations des seuls créanciers ordinaires, selon un document de la firme Coopers, Lybrand qu'il fut possible de consulter, s'élevaient à un montant de 19,5 millions \$.

Le montant total des sommes dues est estimé à plus de 35 millions \$, un chiffre que M. Leblanc n'a pas voulu confirmer. Il y avait sept autres classes de créanciers, en plus des ordinaires, visés par l'Arrangement. Le principal créancier était la Banque de Montréal.

M. Leblanc s'est montré avare de détails, se contentant de répondre à quelques questions lors d'une brève rencontre de presse dont il s'est rapidement esquivé.

Il a indiqué que son objectif im-

médiat était d'assurer la relance d'Intair. Un montant de 19,2 millions \$, dont cinq provenant du Fonds de solidarité de la FTQ, a été injecté en novembre dernier dans le cadre d'un plan de restructuration financière. Le gouvernement du Québec y allait aussi d'une avance de 2,5 millions \$ pour le renouvellement du contrat de desserte de la Basse-Côte-Nord tandis que les litiges découlant de la vente de Québecair, qu'Intair avait rachetée, étaient réglés pour une somme de 2,7 millions \$.

M. Leblanc s'est dit confiant de ramener Intair au seuil de rentabilité au cours de l'année 1991, malgré la récession. Il a ajouté ne pas avoir de plan d'urgence lactuellement et précise avoir déjà posé les gestes qui devaient l'être. Il a cependant indiqué que la récession est forte et

nous analysons à chaque semaine, à chaque mois, la situation, surtout depuis la crise pétrolière du Golfe, comme le font tous les autres transporteurs aériens.

Interrogé sur les garanties qu'il pouvait offrir quant au maintien de l'emploi des quelque 1000 travailleurs d'Intair, M. Leblanc s'est contenté de répondre que les employés doivent être contents de l'appui massif qu'on vient d'avoir et on en reste à cela pour aujourd'hui.

Après dix mois de l'exercice financier 1991, Intair avait une perte nette accumulée de 13,2 millions \$ sur des revenus totalisant 122,5 millions \$, toujours selon le document de Coopers, Lybrand qu'il fut possible de consulter. L'an dernier, Intair dégageait un petit profit de 28000 \$ sur un chiffre d'affaires de 136,7 millions \$.

Le taux d'escompte à son plus bas niveau depuis février 1989

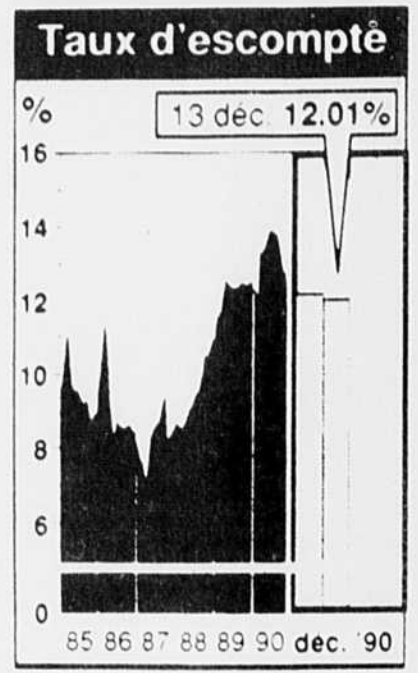
OTTAWA (PC) — L'important taux d'escompte de la Banque du Canada a fléchi hier à son niveau le plus bas depuis presque deux ans, passant de 12,16 % à 12,01 %.

C'est le plus bas niveau de ce taux depuis février 1989.

Cette diminution survient à la suite d'une série de diminutions des taux hypothécaires annoncées au cours de la semaine et de la décision de la Banque de Montréal d'abaisser son taux privilégié de 13,25 % à 13 %.

Mais, pour certains économistes, cette tendance à la baisse des taux d'intérêt pourrait être subitement interrompue dans moins de trois semaines, lorsque la taxe sur les produits et services entrera en vigueur.

D'ailleurs, le procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la Banque du Canada, qui a été rendu public il y a deux jours, démontre que le gouverneur de la banque John Crow craignait toujours un retour des pressions à la hausse sur l'inflation.



d'hui quel a été le taux d'inflation en novembre.

En octobre, l'inflation était passé à 4,8 % au regard de 4,2 % durant le mois précédent.

Pour sa part, le dollar canadien a clôturé en hausse de 1 centième, par rapport à la devise américaine, à 86,17 cents US.

Bombardier décroche un gros contrat à Boston

d'après la Presse Canadienne

BOMBARDIER vient d'obtenir une commande de 155 millions \$ pour développer et fabriquer des voitures de métro pour la ville de Boston.

Le géant québécois du transport en a fait l'annonce hier, par voie de communiqué.

La division du transport en commun de Bombardier devra fournir 86 voitures de métro fabriquées selon une nouvelle technologie, soit un moteur propulsé par courant alternatif plutôt que continu.

Le contrat de 155 millions \$ CAN prévoit également une option pour l'achat de 56 voitures de métro additionnelles. Une telle commande porterait la valeur de la commande à quelque 255 millions \$.

Les voitures de métro doivent être livrées à la Massachusetts Bay Transportation Authority (MBTA) de Boston entre juin 1992 et juin 1994.

Les voitures seront fabriquées aux usines de LaPocatière, près de Québec, et Barre, au Vermont.

Leur fabrication suppose du travail pour 560 personnes-années, répartie sur une période de quatre ans.

Bombardier a fait savoir qu'il s'agit d'une première production en série de voitures de métro munies d'un système de propulsion par moteur à courant alternatif. Cette technologie coûterait moins cher à entretenir et consommerait moins d'énergie.

La plupart des systèmes des véhicules — climatisation, communications, ouverture des portes, freinage, surveillance des pannes — feront appel à la technologie des microprocesseurs.

L'URSS bientôt au Fonds monétaire international

WASHINGTON (AFP) — L'Union soviétique devrait prochainement entrer au Fonds monétaire international mais par la petite porte et avec un statut remettant à plus tard les négociations sur la place réelle de ce pays dans une institution jusqu'ici dominée par les États-Unis.

Le Conseil de direction du FMI, qui regroupe 154 pays, va se pencher rapidement sur une proposition américaine, annoncée officiellement hier, de création d'un statut unique de membre associé pour l'URSS, a-t-on indiqué de bonne source.

Bien que l'étendue des consultations préalables entre l'administra-

Parizeau promet d'abolir la nouvelle loi sur la Caisse

QUÉBEC (PC) — Le Parti québécois a pris un engagement très ferme hier qu'il entend réaliser dès qu'il prendra le pouvoir : abolir la loi 109 qui crée une direction bicephale à la Caisse de dépôt et placement.

« Dès que le Parti québécois reprendra le pouvoir, on remettra à la Caisse de dépôt son unité de direction et son indépendance », a dit, sur un ton outré, M. Jacques Parizeau à la presse à sa sortie de l'Assemblée nationale.

Le projet de loi 109, actuellement à l'étude en commission parlementaire, vise à créer un deuxième poste de président à la Caisse.

Le gouvernement Bourassa a déjà annoncé son intention d'y nommer Guy Savard, connu comme collecteur de fonds pour le Parti libéral du Québec. L'autre poste de président est occupé par l'ex-président de Télélobe, Jean-Claude Delorme.

Pour s'assurer de l'adoption de la loi avant l'ajournement pour les vacances des Fêtes, le gouvernement libéral a fait adopter mercredi soir une motion de clôture sur les débats entourant le projet de loi, après seulement une heure de délibérations.

« Pourquoi museler le débat si tôt ? » s'est demandé M. Parizeau. Selon le chef de l'Opposition, un éventuel gouvernement péquiste s'empressera d'abolir par une loi le deuxième poste de président à la Caisse de dépôt et invitera le conseil d'administration de la Caisse à trouver une autre affectation à M. Savard.

M. Parizeau a signalé l'importance qu'on reconnaît à la Caisse de dépôt puisque c'est le seul organisme financier avec la Banque du Canada dont le président ne peut être destitué que par un vote des députés. Il faut un vote de la Chambre des Com-



M. Jacques Parizeau munes pour le gouverneur de la Banque du Canada et de l'Assemblée nationale pour la Caisse de dépôt.

La CEE révisera sa politique agricole

BRUXELLES (AFP) — Pour tenter de freiner ses excédents et favoriser un accord au GATT avec ses partenaires commerciaux, la CEE envisage de changer de cap dans sa politique agricole commune (PAC) : elle veut réduire le soutien aux marchés, mettre plus de terres en jachère et augmenter les aides directes au revenu pour ses neuf millions de paysans, selon des sources informées.

La réforme a des allures de révolution : « avant, on soutenait le marché et ses opérateurs, maintenant on soutient directement les producteurs », résume schématiquement un expert. Mais elle pose d'énormes

problèmes de contrôle et de financement et il faudra sans doute plusieurs mois d'après négociations pour la faire adopter par les ministres des Douze.

Le Commissaire européen à l'agriculture Ray Mac Sharry a mis au point un projet qui sera discuté pour la première fois lundi et mardi prochains en Commission. Selon des sources informées, ses grandes lignes sont les suivantes :

■ étendre et améliorer les aides directes au revenu pour les producteurs, à la manière des *deficiency payments* américains qui compensent les pertes de revenus dues à la baisse des cours. Ces aides à l'hectare ou par unité de bétail profiteraient notamment aux paysans dont le mode de culture préserve l'environnement (moins d'engrais, engins plus légers, maintien des petites parcelles).

■ étendre le « gel des terres » (primes pour mettre en jachère des terres cultivables). Un agriculteur qui « gélerait » beaucoup de terres serait largement exempté de certaines taxes (comme celle de coresponsabilité). Le programme actuel de gel des terres, lancé en 1988 pour tenter de freiner la surproduction céréalière, est un échec.

■ baisser les quotas laitiers, de 4 ou 5 %. Fin novembre, la CEE avait dans ses frigos (stocks publics et privés) 367 000 tonnes de beurre et 337 000 tonnes de poudre de lait écrémé.

■ réduire le soutien aux marchés bovin et céréalier, en modulant ces restrictions selon les qualités, les ré-

gions ou le type d'exploitation. Pour la viande bovine, on réduirait plutôt le prix d'intervention (prix garanti auquel la CEE rachète les surplus aux opérateurs) et on augmenterait les primes versées directement aux éleveurs.

Les détails du projet sont encore flous. Pour réduire le soutien, on peut jouer sur le prix de rachat (avec par exemple un barème dégressif selon la quantité produite), sur la durée de la période de rachat ou sur les majorations mensuelles (primes aux producteurs qui attendent avant de faire racheter leurs surplus).

La réforme de l'Europe verte ne sera pas facile à appliquer ni à financer. Les produits agricoles circulent librement dans la CEE et peuvent être portés à l'intervention (rachat à prix garantis) dans un pays ou dans l'autre. D'autre part, la CEE « n'a plus de marge de manoeuvre » dans son budget, souligne un diplomate. La sécheresse lui a fait faire 14 milliards d'euros (1 écu = 1,4 \$ US) d'économies cette année mais pour 1991 « tous les clignotants sont déjà au rouge », ajoute-t-il.

Il faudra surtout faire accepter cette révolution aux ministres des Douze, en particulier aux Français et aux Allemands qui ont poussé la CEE à refuser tout compromis avec les Américains dans les négociations au GATT sur la réduction des subventions agricoles. Les discussions pourraient traîner jusqu'en avril, date à laquelle la CEE fixe les prix agricoles garantis, estiment des diplomates.

L'OPEP tente de rester à l'abri de la tourmente militaire dans le Golfe

Isabelle Hourcade
de l'Agence France-Presse

VIENNE — L'OPEP a réaffirmé hier sa volonté de revenir aux accords de limitation de sa production de pétrole lors de la fin de la crise du Golfe, tout en s'efforçant de préserver son unité à l'abri de la tourmente politique et militaire.

Le risque de guerre n'étant pas totalement écarté, l'OPEP a décidé de continuer à autoriser ses membres à produire sans limites pour remplacer le brut irakien et koweïtien frappé par l'embargo de l'ONU, « jusqu'à ce que la crise actuelle soit résolue », selon le communiqué final.

Toutefois, les 13 pays membres ont décidé « de revenir aux quotas (de production) décidés en juillet immédiatement » après la crise, a indiqué le président de l'OPEP, le ministre algérien du pétrole Sadek Boussena.

« C'est une excellente preuve de la volonté de tous les pays membres de

préserver cette organisation dont nous aurons besoin à l'avenir », a-t-il déclaré.

L'OPEP a également décidé de se réunir en mars pour examiner la situation du marché pétrolier ou même avant en cas de nouveaux développements dans la crise du Golfe.

Ces rendez-vous témoignent de l'inquiétude, exprimée notamment par l'Irak, de voir les cours du brut s'effondrer au printemps.

Selon un analyste d'une compagnie pétrolière européenne, l'OPEP a dressé un « constat d'inquiétude mais aussi d'impuissance tant que la crise perdure ».

L'OPEP avait décidé fin août de suspendre temporairement son système de quotas pour permettre à ses membres d'augmenter leur extraction, afin de remplacer 4 mbj d'exportations irakiennes et koweïtiennes. La production de l'OPEP frôle à présent les 23 millions de barils par jour (mbj) alors que le plafond de production avait été fixé à 22,5 mbj avant l'invasion du Koweït par l'Irak.

Le GATT reporte l'examen des conflits commerciaux entre le Canada et les USA

GENÈVE (AFP) — La session du GATT a reporté à la semaine prochaine toute décision de fond sur trois conflits commerciaux qui opposent le Canada et les États-Unis, a-t-on appris auprès du GATT.

Il appartiendra à la prochaine séance du Conseil de l'Organisation multilatérale qui se tiendra mercredi et jeudi prochains, de faire avancer ces dossiers qui concernent les importations canadiennes de crème glacée, de yogourt et de bière, ainsi que les importations américaines de porc canadien, a-t-on précisé.

Ottawa est accusé par Washington d'avoir restreint abusivement les importations de crèmes glacées et de yogourt américains. Les Américains ont demandé et obtenu au GATT (Accord général sur les droits de douane et le commerce) de pouvoir

engager des mesures de rétorsion contre le Canada. Mais les représentants d'Ottawa ont fait valoir hier que cette question relève des négociations de l'Uruguay Round et qu'il faut donc en attendre les résultats pour appliquer les conclusions de la commission d'arbitrage qui l'a condamné.

Les États-Unis ont produit une liste préliminaire de produits sur lesquels ils envisagent de retirer les concessions commerciales pour réagir au refus du Canada d'appliquer les conclusions de la commission d'arbitrage. Ils ont toutefois accepté de surseoir à leurs représailles en raison de l'ajournement de l'Uruguay Round. Le dossier sera donc transmis au prochain Conseil du GATT.

Washington brandit la menace d'une guerre commerciale

Jean-Louis Santini
de l'Agence France-Presse

WASHINGTON — Les États-Unis durcissent le ton et agitent la menace d'une guerre commerciale transatlantique pour forcer la Communauté européenne à réformer plus profondément son système de subventions aux exportations agricoles, estimait-on hier dans les milieux spécialisés américains.

Moins d'une semaine après l'ajournement de la conférence ministérielle du GATT dû à l'impossibilité pour les Européens et des Américains de concilier leur position sur la question épineuse de l'agriculture, Washington menace de prendre des mesures de rétorsion à l'encontre de la Communauté dès le 1er janvier si Bruxelles refuse de reconduire un accord sur le maïs.

Le secrétaire américain à l'Agriculture, M. Clayton Yeutter, est aujourd'hui à Bruxelles pour tenter de

résoudre ce litige. Il doit y rencontrer le commissaire européen à l'Agriculture Ray Mac Sharry et dans les milieux spécialisés, aux États-Unis, on indiquait que M. Yeutter a l'intention de faire part aux responsables européens de la détermination de Washington à recourir à l'arme des rétorsions commerciales en l'absence d'une proposition satisfaisante.

Si Américains et Européens ne parviennent pas à un accord sur cette question, Washington a indiqué son intention d'augmenter de 200 % les droits de douanes sur 420 millions \$ US d'exportations communautaires, dont le cognac, les vins blancs, des eaux minérales et des fromages.

Toutefois, un conflit ouvert sur le maïs et les contre-rétorsions européennes attendues ne pourrait être que la première bataille d'une guerre commerciale plus étendue.

Washington se prépare également à brandir la menace de rétorsions sur d'autres fronts. C'est ainsi que les États-Unis pourraient éventuellement décider d'imposer d'autres sanctions à l'encontre de produits européens en représailles à l'interdiction des viandes traitées aux hormones dans la CEE et du régime sanitaire communautaire qui empêche l'importation de 250 millions \$ US de viande de bœuf et de porc américain.

Mais outre l'arme des rétorsions commerciales, Washington est également déterminé à faire front aux Européens avec l'arme des subventions et des crédits aux exportations afin de ne pas se faire distancer sur le marché agricole mondial.

Un tel climat augure mal des négociations du GATT qui se poursuivront à Genève pour tenter de sortir de l'impasse sur l'agriculture et qui conditionne le succès de l'Uruguay Round dans son ensemble. Mme Carla Hills, la représentante spéciale pour le Commerce du président Bush se disait pessimiste cette semaine et ne voyait que 25 % de chances de succès.

Et, avant-elle observé, avec la fin de la guerre froide et l'affaiblissement de l'URSS, les États-Unis ne sont plus disposés « à subordonner leurs intérêts économiques à leurs grands objectifs stratégiques » comme ils l'ont parfois fait dans le passé.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1743.01 - 3.53
TSE-300	3252.56 + 0.02
Dow Jones	2614.36 - 7.92
Dollar canadien (US Cents)	86.17 + .01
Or (New York-USD)	374.30 + 1.60

(PC)

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

L'armée intervient contre des manifestants en Albanie

VIENNE (Reuter) — Le gouvernement albanais a fait intervenir l'armée hier pour réprimer des troubles, deux jours après avoir engagé le pays sur la voie du multipartisme.

Selon Radio Tirana, des « vandales », armés de barres de fer et de couteaux, ont incendié et attaqué à la dynamite des bâtiments publics, dont le siège local du Parti communiste, dans la ville de Shkoder, dans le nord du pays, près de la frontière yougoslave. Trois personnes, dont le chef de la police locale, ont été blessées.

Selon la radio, dont l'émission captée par la BBC était peu audible, des « citoyens de Shkoder, des ouvriers et des communistes » sont descendus dans les rues pour s'opposer aux « hooligans ». Les forces de l'ordre et l'armée ont intervenu pour rétablir l'ordre.

Des journalistes de Radio Tirana, joints par téléphone, ont déclaré que le calme était revenu et qu'il n'y avait pas eu d'arrestation.

Radio Tirana a estimé que, en dépit de la politique d'ouverture pratiquée par le président Ramiz Alia et de ses avertissements, « des forces occultes » cherchaient à déstabiliser le pays.

Les journalistes ont rapporté, par ailleurs, que de jeunes manifestants avaient saccagé des devantures et pillé des magasins mercredi dans la ville de Kavaje, au sud-ouest de Tirana.

Shkoder a été souvent mentionné cette année comme étant un foyer de tension anticommuniste mais c'est la première fois que les médias officiels y font état de troubles sérieux et aussi la première fois qu'ils mentionnent le recours à l'armée pour

rétablir l'ordre dans le pays.

Ramiz Alia, dont la décision historique de mardi a semblé placer le dernier bastion du stalinisme en Europe sur la voie de la démocratisation, s'était dit inquiet mercredi des désordres.

Quelques heures après la création du premier parti albanais indépendant depuis 1945, il avait appelé la population à garder son sang-froid et à préserver son unité la mettant en garde contre les risques de dérapages.

Ce nouveau parti, le Parti démocratique, a, dans une déclaration télévisée hier soir, lancé un appel au calme. Il a annoncé qu'il dépeçerait aujourd'hui des responsables à Shkoder, Kavaje et ailleurs pour se rendre compte de la situation et expliquer le programme de la nouvelle formation.



Les membres de l'équipage du ravitailleur canadien HMCS Protecteur ont profité hier d'une halte à Manama, dans l'émirat de Bahrein, pour remercier les Canadiens qui ont envoyé aux marins des cadeaux et des vœux pour Noël.

Rome renonce à présenter un compromis sur le siège du Parlement européen

ROME (Reuter) — L'Italie, chargée de trouver une solution à la guerre du siège du Parlement européen, a jeté l'éponge et le dossier deviendra vraisemblablement un des thèmes de la négociation sur l'Union politique de la CEE.

À la veille du sommet européen de Rome, Giulio Andreotti, président du Conseil italien, a renoncé à présenter une solution de compromis susceptible de satisfaire à la fois Strasbourg, Bruxelles et les députés européens.

« La tendance est à une solution de procédure et la question des sièges pourrait donc devenir un thème de négociation de la conférence sur l'Union politique », a déclaré hier Pio Mastroianni, le porte-parole du gouvernement italien.

Prié de dire si Giulio Andreotti avait définitivement abandonné ses efforts, il a été très net : « A moins qu'il y ait dans les prochaines heures des faits tellement nouveaux qu'à l'heure actuelle on ne voit pas, je crois que ce sera la conclusion », a-t-il estimé.

Les députés européens, las de « no-

madiser » entre Bruxelles, où se réunissent les commissions parlementaires, Strasbourg, où eu lieu les sessions plénières, et Luxembourg, siège de l'administration du Parlement, ont, à plusieurs reprises, demandé au Douze de se prononcer pour une seule ville.

La France s'est émue de la construction à Bruxelles d'un hémicycle susceptible d'accueillir les sessions plénières du Parlement et le président François Mitterrand a exigé la fixation définitive du siège à Strasbourg pour parer au danger.

Faute d'obtenir des assurances sur l'avenir européen de la capitale de l'Alsace, Paris bloque depuis des mois la répartition des sièges des nouvelles institutions européennes, comme l'Agence pour l'environnement, l'Institut pour la formation des cadres des pays de l'Est ou l'Office des marques.

Sans siège, ces institutions ne peuvent fonctionner.

Les parlementaires européens ont rendu la tâche de Giulio Andreotti plus difficile mercredi en votant une résolution qui somme les Douze de fixer un seul siège pour toutes les

institutions de la CEE.

Bruxelles accueillant déjà en ses murs la Commission et le Conseil des ministres, ce rassemblement en un seul lieu devrait logiquement se faire en faveur de la capitale belge.

Si l'échec est constaté par tous, les chefs d'État et de gouvernement des Douze pourraient prolonger temporairement le statu quo, à charge pour la conférence intergouvernementale de trouver une solution dans le cadre d'une Europe à statut fédéral.

Les dirigeants européens, qui tiennent sommet aujourd'hui et demain, lanceront les négociations qui doivent transformer le Marché commun en une Union politique économique et monétaire avant la fin du siècle.

Avant d'ouvrir solennellement, demain, les deux conférences intergouvernementales (CIG) sur l'Union économique et monétaire (UEM) d'une part et sur l'Union politique d'autre part, les Douze se pencheront sur l'aide à apporter à l'Union soviétique et leur stratégie dans la crise du Golfe.

Bush reçoit des anciens otages

WASHINGTON (AFP) — Le président George Bush, recevant pour la première fois d'anciens otages américains de l'Irak, a affirmé avec force hier que ce pays n'obtiendrait rien en échange de leur libération et averti que d'une façon ou d'une autre les États-Unis mettraient fin à la crise du Golfe.

« Pas question. Rien. On ne récompense pas un preneur d'otages », a affirmé M. Bush à qui l'on demandait si les États-Unis devaient offrir quelque chose à l'Irak en échange de la libération des otages américains.

Interrogé sur les moyens de régler la crise du Golfe, il a répondu sèchement : « D'une façon ou d'une autre, nous le ferons ».

Après que les derniers Américains qui le désiraient eurent quitté hier l'Irak et le Koweït, le président américain a reçu à la Maison Blanche toute décorée pour Noël sept otages, quatre qui avaient été utilisés comme boucliers humains dans des installations stratégiques irakiennes,

deux qui étaient restés cachés au Koweït et un qui s'était réfugié à l'ambassade américaine à Koweït.

Tous ont approuvé devant la presse la politique américaine suivie jusqu'à présent, tous ont souligné que d'une façon ou d'une autre il fallait faire échec au président irakien Saddam Hussein et tous ont indiqué que M. Bush était déterminé.

« Ce que cet homme (Saddam Hussein) a fait subir au monde, je ne peux simplement pas l'exprimer », a déclaré avec colère le président américain avant d'écouter pendant leurs heures les ex-otages lui raconter leurs expériences.

« J'aime la paix (...) Mais si d'une façon ou d'une autre on n'arrête pas cet homme, dans un an ou deux ans, l'ensemble du monde sera dans le chaos », a déclaré Ralph Montgomery, architecte de 56 ans qui était resté caché au Koweït pendant quatre mois avant d'être évacué début décembre.

Jusqu'à là, M. Bush n'avait pas ren-

contré d'anciens otages de l'Irak et s'était gardé, à l'exception de quelques discours lors de la campagne électorale début novembre, de trop souligner ce problème afin de ne pas accroître l'importance de ces Américains pour l'Irak.

Il avait constamment affirmé que la présence d'otages au Koweït et en Irak ne le ferait pas dévier de sa politique à l'égard de l'Irak. Les responsables américains avaient souligné que M. Bush ne voulait pas revivre l'expérience malheureuse du président du Jimmy Carter, submergé par la crise des otages de l'ambassade des États-Unis à Téhéran en 1979-80.

Hier, les derniers ressortissants américains désiraient quitter l'Irak et le Koweït occupé l'avaient fait. 96 Américains, dont l'ambassadeur à Koweït Nathaniel Howell, ont ainsi quitté Bagdad pour Francfort. Quelques 500 autres restaient dans ces deux pays mais de leur propre volonté.

AVIS PUBLICS

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie « SPORT 18 INC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
STE-JULIE, le 30 novembre 1990.
JUTRAS & SAB, AVOCATS
par J. Sab, avocat
Procureurs de la compagnie
Sport 18 Inc.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie DE-PANNEUR MALEIC INC demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
A Montréal, ce 10ème jour de décembre 1990.
Daniel Lecavalier, secrétaire

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que les promoteurs de la requête ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, Ville de Montréal, un avis de soixante jours en vertu des articles 1040 A et suivants du Code civil.
A moins que vous n'ayez remédié à votre défaut conformément à ces articles dans les soixante (60) jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi.
Une copie de l'avis de soixante jours a été laissée au greffe de la Cour à votre intention.
Lieu: Montréal
Date: 4 décembre 1990.
MICHEL MARTIN, Prototaire-adjoint.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie DE-PANNEUR MALEIC INC demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
A Montréal, ce 10ème jour de décembre 1990.
Daniel Lecavalier, secrétaire

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que les promoteurs de la requête ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, Ville de Montréal, un avis de soixante jours en vertu des articles 1040 A et suivants du Code civil.
A moins que vous n'ayez remédié à votre défaut conformément à ces articles dans les soixante (60) jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi.
Une copie de l'avis de soixante jours a été laissée au greffe de la Cour à votre intention.
Lieu: Montréal
Date: 4 décembre 1990.
MICHEL MARTIN, Prototaire-adjoint.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie DE-PANNEUR MALEIC INC demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
A Montréal, ce 10ème jour de décembre 1990.
Daniel Lecavalier, secrétaire

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie DE-PANNEUR MALEIC INC demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
A Montréal, ce 10ème jour de décembre 1990.
Daniel Lecavalier, secrétaire

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie DE-PANNEUR MALEIC INC demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
A Montréal, ce 10ème jour de décembre 1990.
Daniel Lecavalier, secrétaire

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie DE-PANNEUR MALEIC INC demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
A Montréal, ce 10ème jour de décembre 1990.
Daniel Lecavalier, secrétaire

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
PRÉSENT
PROTOTAIRE ADJOINT
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.
Partie demanderesse
COFFRAGE POMEAU INC.
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à COFFRAGE POMEAU INC. de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE POMEAU INC. Lieu: Montréal
Date: 7 décembre 1990.
DIANE BERLINGUET, P.A.

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTOTAIRE ADJOINT
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.
Partie demanderesse
COFFRAGE POMEAU INC.
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à COFFRAGE POMEAU INC. de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE POMEAU INC. Lieu: Montréal
Date: 7 décembre 1990.
DIANE BERLINGUET, P.A.

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTOTAIRE ADJOINT
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.
Partie demanderesse
COFFRAGE POMEAU INC.
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à COFFRAGE POMEAU INC. de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE POMEAU INC. Lieu: Montréal
Date: 7 décembre 1990.
DIANE BERLINGUET, P.A.

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTOTAIRE ADJOINT
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.
Partie demanderesse
COFFRAGE POMEAU INC.
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à COFFRAGE POMEAU INC. de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE POMEAU INC. Lieu: Montréal
Date: 7 décembre 1990.
DIANE BERLINGUET, P.A.

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTOTAIRE ADJOINT
TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.
Requérante.
ROBERT GIJURET
LINDA COTE, Intimés.
J. GUY ST-GEORGES, es-qualité de syndic à l'actif de la faillite de l'intimé Robert Gijuret.
LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL.
Mis-en-cause

AVIS DE FAILLITE
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: FERNANDE JOBIN, agent de bureau, domiciliée et résidant au 2055, Sanspout, app. 602, Beauport (Québec) G1E 3R9
AVIS est par les présentes donné que la débitrice a fait cession de ses biens le 6e jour de décembre 1990. La première assemblée des créanciers sera tenue le 9e jour de janvier 1991 à 9h00, au bureau du syndic, 126, rue St-Pierre, 6e étage, Québec (Québec).
DATE DE QUÉBEC, ce 7e jour de décembre 1990.
SERGE MORENCY, C.A. Syndic

AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie PUBLICIGA INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
A Montréal, ce 10ème jour de décembre 1990.
Daniel Lecavalier, secrétaire

AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie PUBLICIGA INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
A Montréal, ce 10ème jour de décembre 1990.
Daniel Lecavalier, secrétaire

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI PRIVÉE
PRENEZ AVIS qu'un projet de loi privée ayant pour objet d'amender la Loi concernant les maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec sera déposé devant l'Assemblée Nationale au cours de l'automne 1990.
Outre une mise à jour de la Loi, le projet vise à réifier l'intégration du nom de la climatiseur à la structure d'accueil des entrepreneurs en climatiseur du Québec au sein de la Corporation des maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec.
Toute personne qui a des motifs d'intervenir à l'égard de la présentation de ce projet de loi doit en informer le directeur de la législation.
Desmarais Noreau, Avocats, Procureurs de la Corporation des maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI PRIVÉE
PRENEZ AVIS qu'un projet de loi privée ayant pour objet d'amender la Loi concernant les maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec sera déposé devant l'Assemblée Nationale au cours de l'automne 1990.
Outre une mise à jour de la Loi, le projet vise à réifier l'intégration du nom de la climatiseur à la structure d'accueil des entrepreneurs en climatiseur du Québec au sein de la Corporation des maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec.
Toute personne qui a des motifs d'intervenir à l'égard de la présentation de ce projet de loi doit en informer le directeur de la législation.
Desmarais Noreau, Avocats, Procureurs de la Corporation des maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI PRIVÉE
PRENEZ AVIS qu'un projet de loi privée ayant pour objet d'amender la Loi concernant les maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec sera déposé devant l'Assemblée Nationale au cours de l'automne 1990.
Outre une mise à jour de la Loi, le projet vise à réifier l'intégration du nom de la climatiseur à la structure d'accueil des entrepreneurs en climatiseur du Québec au sein de la Corporation des maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec.
Toute personne qui a des motifs d'intervenir à l'égard de la présentation de ce projet de loi doit en informer le directeur de la législation.
Desmarais Noreau, Avocats, Procureurs de la Corporation des maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI PRIVÉE
PRENEZ AVIS qu'un projet de loi privée ayant pour objet d'amender la Loi concernant les maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec sera déposé devant l'Assemblée Nationale au cours de l'automne 1990.
Outre une mise à jour de la Loi, le projet vise à réifier l'intégration du nom de la climatiseur à la structure d'accueil des entrepreneurs en climatiseur du Québec au sein de la Corporation des maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec.
Toute personne qui a des motifs d'intervenir à l'égard de la présentation de ce projet de loi doit en informer le directeur de la législation.
Desmarais Noreau, Avocats, Procureurs de la Corporation des maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec.

Transports Québec

APPELS D'OFFRES

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée), et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du projet.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats Ministère des Transports 700, boul. Saint-Cyrille Est 20 ^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tel: (418) 644-8848	Service des contrats Ministère des Transports 255, boul. Cremazie Est 1 ^{er} étage Montréal (Québec) H2M 1L5 Tel: (514) 873-6061
---	--

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

Le sous-ministre,
Jean-Marc Bard, F.C.A.

Projet no 639-9401-0 — Construction d'un pont et des approches sur le chemin Mc Gutcherson, dans la municipalité de Dunhamville, M.R.C. Brome-Missisquoi, circonscription électorale de Brome-Missisquoi. Longueur de 0,992 km.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 20 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 36 000 \$ ou — chèque visé: 18 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boulevard Cremazie Est, 1^{er} étage, Québec (Québec) H2M 1L5.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin le mercredi, 16 janvier 1991 à 15h.

Projet no 322-0114-0 — Terrassement et structure de la chaussée sur une section de la route 204-02-010 dans la municipalité de St-Prospier, M.R.C. Des Etchemins, circonscription électorale de Beauce-Sud. Longueur de 3,46 km.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 72 000 \$ ou — chèque visé: 36 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin le mardi, 15 janvier 1991 à 15h.

Projet no 102-0906-0 — Stabilisation de flancs de coteau et de protection contre les éboulements sur la route 132, dans la municipalité de Percé, M.R.C. Pabok, circonscription électorale de Gaspé-Longueuil de 270 mètres.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 46 000 \$ ou — chèque visé: 23 000 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin le mardi, 15 janvier 1991 à 15h.

Projet no 103-9713-0 — Construction d'une plate-forme d'hélicoptère avec voie d'accès à l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts, M.R.C. Denis-Rivern, circonscription électorale de Matane. Longueur de 0,42 km.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 2 300 \$ ou — chèque visé: 1 150 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin le mardi, 15 janvier 1991 à 15h.

Projet no 536-3201-0 — Entretien, réparation et relapage des systèmes d'éclairage routier, des feux de circulation et des signalisations pour le district 36 et l'autoroute 55, de la limite du district 36 jusqu'à la route 249 à St-Gregoire-de-Greenlay, dans diverses M.R.C. de diverses circonscriptions électorales.
Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjudgé.
L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contractant d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.
On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.
Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 6 200 \$ ou — chèque visé: 3 100 \$
La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard Saint-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.
L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.
La réception des soumissions prendra fin le mardi, 15 janvier 1991 à 15h.

ALCOOL... TROP, TROP SOUVENT, C'EST RISQUE!

Santé et Services sociaux Québec

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Manifestation

KATMANDOU (AFP) — Au moins deux personnes ont été tuées et cinq autres blessées hier, à Banepa, lors de la répression d'une manifestation contre la venue dans cette ville népalaise de l'ancien premier ministre Suvra Bahadur Thapa, ont affirmé des témoins. Selon les mêmes sources, la police népalaise a ouvert le feu sur une foule scandant des slogans hostiles à M. Thapa, lequel s'appêtait à prendre la parole en public. En outre, le personnel assurant la sécurité du meeting de l'ancien premier ministre a lancé des pierres et des bouteilles vides « blessant à la tête au moins cinq personnes qui ont dû être hospitalisées », selon un témoin joint par téléphone. Un porte-parole du ministère de l'Intérieur a reconnu que la police avait tiré pour disperser quelque 5000 manifestants dans cette ville à 35 km à l'est de Katmandou. Il a toutefois affirmé que seuls huit blessés avaient été enregistrés. Toujours selon des témoins, ces incidents ont provoqué une flambée de colère dans la foule qui a mis le feu au véhicule de M. Thapa, puis s'en est pris à des militants du parti qu'il préside, le Parti national démocratique (PND).



Le président du Congrès national africain, Oliver Tambo, a été accueilli hier à Johannesburg par Winnie Mandela, à gauche.

Attentat

MEDELLIN (Reuter) — Les Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC) ont revendiqué hier un attentat à la bombe ayant causé la mort de sept policiers la veille au soir à Medellín. Un correspondant anonyme, affirmant parler au nom du groupe de guérilla, a revendiqué l'action auprès de stations de radio de la ville. Il l'a présentée comme des représailles contre la mort de quatre militants des FARC abattus par la police cette semaine à Medellín. L'attentat, qu'un commandant de l'armée a présenté comme du « pur terrorisme », a été commis au moyen d'une bombe à retardement qui a explosé au passage d'un camion transportant 30 policiers. Certaines des victimes ont été projetées à 50 mètres du lieu de l'explosion. Les forces de l'ordre colombiennes s'attaquent à une réaction violente des FARC suite au bombardement dimanche dernier par l'armée du quartier-général de l'organisation, la Casa Verde, nichée dans les Andes, à 150 km au sud de Bogota.

Conférence

HELSINKI (Reuter) — Le premier ministre lituanien Kazimiera Prunskiene a proposé hier la tenue d'une conférence internationale sur l'avenir des républiques baltes, qui tentent d'obtenir leur indépendance par rapport à Moscou. Celle-ci pourrait avoir lieu avec ou sans la participation de l'Union soviétique, a-t-elle ajouté au cours d'une conférence de presse. « Après l'unification de l'Allemagne, a-t-elle dit, il est temps de passer à l'étape suivante dans la détermination des conséquences de la Seconde Guerre mondiale : résoudre la question de l'occupation des États baltes ». Il s'agit non pas d'un problème interne à l'Union soviétique, mais d'une question internationale, a-t-elle ajouté. La conférence, estime-t-elle, pourrait être demandée par le Conseil nordique, qui regroupe la Finlande, la Suède, la Norvège, le Danemark et l'Islande. Elle pourrait avoir lieu soit à Helsinki, soit dans une autre capitale nordique. Kazimiera Prunskiene effectue actuellement une visite officielle en Finlande. Elle y a été reçue par le premier ministre Harri Holkeri, mais ne lui a pas parlé de ce projet. La Lituanie, l'Estonie et la Lettonie considèrent comme illégale leur incorporation à l'Union soviétique, en 1940, et aspirent à retrouver leur indépendance d'avant-guerre.

Bilan de la révolution

BUCAREST (Reuter) — Le Parlement roumain a effectué hier la première déclaration officielle sur l'insurrection de décembre 1989, la présentant comme une révolution anti-communiste et contre Nicolae Ceausescu. Cette proclamation contredit l'avis de nombreux mouvements d'opposition qui considéraient que la révolution a été confisquée au peuple par des communistes réformateurs qui ont profité des événements pour prendre le pouvoir. « Le 22 décembre 1989 représente le renversement par la force, et au prix d'un grand sacrifice, de la dictature communiste en Roumanie », a estimé le Parlement dans une proclamation à la nation. « La révolution anticommuniste et anti-Ceausescu de décembre dernier a libéré le peuple roumain », poursuit-il. Le dictateur Nicolae Ceausescu et sa femme ont été exécutés le jour de Noël. Officiellement, selon des chiffres publiés juin, le soulèvement a fait 1033 morts et plus de 2000 blessés. Des dizaines de milliers d'étudiants actuellement en grève réclament notamment des explications sur la prise du pouvoir il y a un an par le Front de salut national, qu'ils accusent d'abriter de nombreux anciens responsables communistes, au premier rang desquels le président Ion Iliescu.

Tambo revient en Afrique du Sud

JOHANNESBURG (Reuter) — De retour en Afrique du Sud après 30 ans d'exil, Oliver Tambo, président du Congrès national africain (ANC), a été accueilli en héros hier par plusieurs milliers de partisans maintenus à distance par les forces de l'ordre accompagnées de chiens policiers.

Son arrivée à l'aéroport Jan Smuts de Johannesburg a déclenché une formidable ovation parmi une foule de quelque 5000 partisans de l'ANC, qui l'ont applaudi aux cris de « Vive Tambo, vive Baba » (le père).

Arrivé en retard, le vice-président de l'ANC Nelson Mandela a embrassé son vieil ami dans sa voiture pendant de longues minutes avant qu'Oliver Tambo, ému et souriant, n'en ressorte pour saluer les autres personnalités venues l'accueillir.

De toute la cérémonie, les seuls mots d'Oliver Tambo ont été pour dire qu'il se portait « bien, bien ». Le président de l'ANC, âgé de 73 ans, souffre de graves difficultés d'élocution depuis la congestion cérébrale dont il a été victime en 1989.

Sa mauvaise santé ne l'a pas empêché de lever le poing en signe de victoire lorsqu'il est apparu, soutenu par des proches, à un balcon de l'aéroport en compagnie de Nelson Mandela.

« Le jour que nous attendions est arrivé (...) Nous avons gagné le combat », a déclaré Nelson Mandela à ses partisans.

« Le camarade Tambo voudrait dire sa joie d'être parmi vous », a ajouté le dirigeant nationaliste, qui était flanqué de son épouse Winnie.

Oliver Tambo, qui repartira en Grande-Bretagne dans trois semaines pour un bref traitement médical, s'est ensuite éloigné à bord de la voiture des Mandela en direction de Soweto.

Le retour d'Oliver Tambo, président de l'ANC depuis 1967, a été rendu possible par les importantes réformes politiques engagées depuis le début de cette année par le président Frederik de Klerk, y compris la légalisation des mouvements politiques noirs et le début de pourparlers sur l'abolition de l'apartheid. Il présidera ce week-end à Johannesburg la première conférence organisée par l'ANC en Afrique du Sud depuis son interdiction en 1960.

La réunion a pour objectif de définir la stratégie du mouvement en vue de négociations avec le pouvoir blanc sur le démantèlement de l'apartheid et l'octroi du droit de vote à la majorité noire.

Les débats porteront également sur la « guerre des cités noires » qui a fait plus d'un millier de morts dans

la région de Johannesburg depuis le mois d'août.

Sa santé fragile devrait conduire Oliver Tambo à laisser à son bras droit Nelson Mandela l'essentiel de la gestion du mouvement au jour le jour. Les observateurs s'attendent que le vice-président de l'ANC, libéré de prison en février 1989, continue de représenter le mouvement dans le dialogue engagé avec le président Frederik de Klerk.

Par ailleurs, le président sud-africain a annoncé hier de nouvelles réformes politiques pour l'année à venir et formé le vœu que 1991 voie l'ouverture de négociations multilatérales sur une nouvelle constitution.

« L'Afrique du Sud ne sera plus jamais la même », a déclaré le président dans une allocution à l'Université de Stellenbosch (province du Cap), où il a été fait docteur honoris causa en philosophie.

« L'année écoulée a montré que nous ferons ce que nous avons dit. Nous avons tenu parole. Il en sera de même en 1991 ».

Le chef de l'État sud-africain a formé le vœu que les pourparlers exploratoires engagés avec Nelson Mandela débouchent en 1991 sur de véritables négociations constitutionnelles, auxquelles seraient associées d'autres organisations politiques.

Schlueter négocie pour former un gouvernement au Danemark

COPENHAGUE (AFP) — Le premier ministre danois conservateur Poul Schlueter a entamé hier des négociations en vue de former un gouvernement en dépit de la progression spectaculaire du Parti social-démocrate (opposition) qui a caractérisé les élections législatives de mercredi.

La coalition gouvernementale de centre-droit de M. Schlueter (conservateur, libéraux, radicaux) a conservé la majorité au Parlement avec 91 élus sur 179 sièges.

Le premier ministre a affirmé, dès la publication des résultats, qu'il ne démissionnerait pas de son poste tant qu'il existe une majorité bourgeoise pour le soutenir et qu'il se rendrait avec son ministre des Affaires étrangères, Uffe Ellemann-Jensen, « comme prévu au Sommet européen de Rome » aujourd'hui.

Son gouvernement purement bourgeois, sera composé vraisemblablement, d'après ses déclarations, de quatre partis (conservateurs, libéraux, centristes-démocrates et

chrétiens) ou d'un cabinet conservateur et libéral.

La tâche de M. Poul Schlueter sera toutefois délicate, le Parti radical, membre de l'actuelle coalition, ayant manifesté son intention de quitter le gouvernement à la suite de la perte de 3 mandats sur 10.

Pour leur part, les centristes-démocrates, invités à rallier le futur cabinet de centre-droit, ont exigé la participation active des sociaux-démocrates dans les affaires du royaume.

Fort de ses 69 mandats (plus 14), soit le meilleur résultat enregistré par la social-démocratie depuis 20 ans, M. Svend Auken, président du PSD, a réclamé un gouvernement de large union, souhaité d'ailleurs par la majorité des Danois, selon de récents sondages, pour résoudre les problèmes économiques du pays.

Le chômage touche 10 % de la population active — le plus élevé de la CEE — le déficit budgétaire est de 30 milliards de couronnes (5,3 milliards \$) et la dette extérieure atteint 290 milliards de couronnes (50,9 milliards \$).

Les négociations pour former le prochain gouvernement risquent d'être longues. Elles pourraient déboucher, en cas de désaccord entre les partis de centre-droit, sur le retour au pouvoir des sociaux-démocrates, après huit années d'opposition.

Le Conseil d'éducation de Chapleau requiert pour février 1991, un **PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES** (cycles intermédiaire et supérieur) Veuillez faire parvenir votre demande à : **Carolyn Kay, directrice École Secondaire Chapleau High School C.P. 880 Chapleau, Ont. - P0M 1K0 Téléphone: 1-705-864-1452 Télécopieur: 1-705-864-2367**

Shamir demande à Moscou de normaliser ses liens avec Israël

NEW YORK (AFP) — Le premier ministre israélien Yitzhak Shamir a estimé hier à New York que l'URSS ne pourrait contribuer à améliorer la sécurité au Proche-Orient qu'une fois qu'elle aura « régularisé » ses relations avec Israël.

S'exprimant devant la Conférence des présidents des principales organisations juives, M. Shamir a expliqué que le ministre des Affaires étrangères soviétique Edouard Chevardnadze lui avait fait part, à Washington, de « sa préoccupation face à la prolifération des armes de toutes sortes au Proche-Orient ».

M. Chevardnadze, a poursuivi M. Shamir, « a ajouté que l'Union soviétique aimerait contribuer à rendre le climat plus sûr dans notre région ». « Il va de soi, a-t-il dit, qu'Israël tient à se joindre à tout effort visant cet objectif, mais l'URSS sera à même de jouer un rôle dans cette entreprise après qu'elle aura régularisé ses relations avec Israël ».

Selon M. Shamir, le ministre soviétique lui a affirmé que la normalisation des relations diplomatiques et l'établissement de vols directs Moscou-Israël « seraient abordés en temps voulu et qu'il n'y avait aucun obstacle réel à leur réalisation ».

M. Shamir a indiqué que c'était le responsable soviétique qui avait souhaité le rencontrer, et que leurs entretiens s'étaient déroulés dans une atmosphère amicale, expression qu'il a reprise pour qualifier ses conversations avec le président George Bush et le secrétaire d'État James Baker.

M. Shamir a précisé qu'il avait exprimé à M. Bush « le fervent espoir que les plus grands producteurs d'armes limiteraient le volume de celles livrées au Moyen-Orient après que la crise du Golfe fut résolue ».

« Nous croyons sincèrement que le

Proche-Orient ne devrait pas devenir l'arène d'une nouvelle course aux armements. Israël ne peut pas supporter le fardeau accru de concourir avec l'Arabie saoudite et avec les autres pays arabes qui ont d'immenses ressources financières pour acheter n'importe quelle arme qui leur plaise, même les plus sophistiquées, et en grande quantité », a-t-il lancé.

M. Shamir a également indiqué qu'il avait abordé avec M. Bush le problème de la Syrie, lui expliquant que pour Israël, il n'y avait « pas de différence entre Assad (le président syrien) et Saddam Hussein ». « Je ne pense pas que sa réaction ait été négative », a-t-il dit de la réponse de M. Bush.

Interrogé par ailleurs sur une éventuelle réforme du système électoral israélien qui permettrait de dégager des majorités plus nettes, M. Shamir a répondu : « Peut-être en déciderons-nous durant la (session de la) Knesseth que nous avons en ce moment ».

Par ailleurs, les États-Unis ont réussi une nouvelle fois à repousser l'éventuel vote par le Conseil de sécurité de l'ONU d'un projet de résolution concernant la question palestinienne, en dépit des grincements de dents de certains de leurs partenaires.

Épaulés par l'URSS, qui pour la troisième fois consécutive a fait voter par le Conseil une exceptionnelle motion de renvoi, les États-Unis restent ainsi fidèles à deux objectifs : n'établir aucun lien entre la question palestinienne et la crise du Golfe comme le demande le président irakien Saddam Hussein, et éviter d'avoir à opposer sur ce sujet leur veto qui serait dommageable aux pays arabes modérés de la coalition anti-irakienne.

Belgrade réclame des pourparlers entre républiques

BELGRADE (Reuter) — Les huit membres de la présidence collégiale yougoslave, instance suprême du pays, ont exhorté les républiques à ouvrir des pourparlers avec le pouvoir central pour éviter à la fédération de voler en éclats.

« Les conditions, ont-ils déclaré dans un communiqué diffusé mercredi soir par l'agence officielle Tanjug, ont été créées pour que la présidence, le Parlement fédéral, le gouvernement et les représentants des républiques et des provinces yougoslaves recherchent une solution politique à la crise politique et constitutionnelle ».

« La confiance entre les peuples et les minorités nationales yougoslaves doit être rétablie », ont-ils ajouté.

La présidence n'a pas fixé la date des entretiens qu'elle souhaite et n'a pas donné d'autres précisions à leur sujet.

Elle a attendu, pour lancer son appel, que des élections libres aient eu lieu dans chacune des six républiques constituant l'État fédéral yougoslave, et espère que ces premiers scrutins pluralistes de l'après-guerre contribueront à mettre un terme aux dissensions ethniques qui ont mené le pays au bord du gouffre.

La centralisation imposée par le maréchal Tito après la Seconde Guerre mondiale s'est lentement dégradée depuis sa mort en 1980, après 35 ans à la tête du pouvoir.

Les élections de cette année ont apporté des changements démocratiques, mais ont aussi accru les tensions entre les républiques rivales, déclenché des luttes pour le pouvoir et divisé le pays en deux régions communistes et quatre républiques

non-communistes.

Deux de ces dernières, la Slovaquie et la Croatie, menacent de faire sécession si la Yougoslavie ne se transforme pas en alliance d'États souverains comparable à la Communauté européenne. En revanche, la Serbie, principale république de la fédération, demeure sous le contrôle des communistes et est favorable à un gouvernement central fort.

La crise, attisée par la débacle économique du pays, est si grave que les diplomates soulignent le risque de guerre civile ou de désintégration du pays.

La réélection en Serbie du président communiste Slobodan Milosevic, aux élections de dimanche dernier, n'est selon eux pas faite pour arranger les choses, en raison de la méfiance qu'éprouvent à son égard la Croatie et la Slovaquie.

« Les résultats ne constituent (...) certainement pas un signe de perspectives encourageantes pour l'évolution de la Serbie et de la Yougoslavie », a d'ailleurs déclaré à cet égard le premier ministre slovène Lojze Peterli, dont les propos étaient reproduits par Tanjug.

« Le choc entre les deux plates-formes politiques différentes va maintenant continuer », écrit quant à lui le quotidien croate *Vjesnik*.

Avant les élections en Serbie, la Croatie lui avait proposé des entretiens. De source croate autorisée, on précise que cette offre est toujours valable.

Dans le message de félicitations qu'il a adressé à Slobodan Milosevic à l'occasion de sa réélection, le président croate Franjo Tudjman n'y fait cependant pas allusion.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montreal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Télé: 05 268656
Fax: (514) 845 7874
Tél. (514) 987 6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

LE DEVOIR

Service de PUBLICITÉ 842-9645

XEROX 5090 - 9900 - CANON LASER

TOUTES LES PHOTOCOPIES

...ET LES IMPRIMÉS ULTRA-RAPIDE PRIX AVANTAGEUX

OUVREZ UN COMPTE COURANT

SCRIBEC

45, rue Jarry est, Montréal

SEMAINE: 8h30 à 20h00 • SAMEDI: 10h30 à 16h00

385-9400

ÉDITORIAL

L'effondrement de l'URSS

LES ÉTATS-UNIS se sont enfin résolus à fournir une assistance économique à l'URSS en autorisant l'octroi de crédits pour l'achat de produits alimentaires. Les pays de la Communauté économique européenne annonceront aussi, au cours du week-end, un programme spécial d'aide pour compenser notamment les pénuries de produits agricoles, à l'approche d'un hiver que l'on prévoit des plus rigoureux.

L'Union soviétique en est donc rendue à l'état de mendiant. Il a fallu sans doute une bonne dose de courage et d'humilité aux diplomates de ce qui constitue toujours une superpuissance militaire, pour se résigner à solliciter l'aide des Américains et des Européens, alors qu'il y a à peine deux ans, l'URSS était encore loin des grands bouleversements qui la secouent maintenant. Mais l'approvisionnement quotidien de la population est devenu si lamentable qu'il menace la stabilité même du pays. Or, de toute évidence, Washington redoute, avec raison, les conséquences catastrophiques que ne manqueraient pas d'entraîner l'effondrement et l'éclatement de l'URSS, non seulement sur le Vieux Continent mais dans l'ensemble du monde.

Mais tant à Bruxelles qu'à Washington, personne ne se fait d'illusion sur les retombées concrètes de l'aide consentie. Non pas qu'elle soit insuffisante — elle correspond grosso modo aux trois quarts des demandes faites par Moscou —, mais elle risque, à l'instar d'une bonne partie de la production soviétique, de pourrir immobilisée quelque part dans le réseau inefficace de distribution, ou de faire l'objet d'avantageuses spéculations sur l'inévitable marché noir.

L'assistance n'en reste pas moins essentielle, car au moins une partie répondra aux besoins urgents de la population soviétique. En outre, Américains et Européens ne pouvaient, pour des raisons politiques élémentaires, demeurer indifférents à l'appel de Moscou, maintenant que l'ère de la guerre froide est bel et bien révolue.

Toutefois, aucune aide ne remplace les indispensables réformes. Or, celles-ci bloquent sur deux obstacles majeurs : l'économie collectiviste et centralisée et la crise des nationalités. Si la société soviétique ne parvient pas à surmonter ces écueils, elle est condamnée à quêter encore longtemps sa pitance hivernale auprès des pays riches.

Au chapitre de l'économie, il est vrai que Mikhaïl Gorbatchev a lancé cet automne un vaste programme visant à introduire les mécanismes du marché. Mais son application s'échelonne sur plusieurs années et, surtout, il comporte beaucoup trop de limites en ce qui concerne le secteur agricole, le talon d'Achille de l'économie soviétique. Dans la République de Russie, celle qui a adopté le plan agricole le plus audacieux, les mesures de privatisation demeurent timides. Ainsi, le paysan n'aura le droit d'acquiescer une parcelle du domaine collectif que s'il obtient la permission des autorités locales. De plus, s'il veut vendre sa terre, seul l'État pourra l'acheter.

L'éclatement de l'Union dans l'anarchie aurait des conséquences catastrophiques

Le président de la Russie, M. Boris Eltsine, aurait souhaité élargir davantage l'accès à la propriété privée agricole. En réalité, il a dû céder non seulement sous la pression des bureaucrates de l'appareil de production, mais aussi et surtout, devant les fortes résistances des employés des grandes fermes d'État qui craignent de sortir perdants de toutes ces transformations. Un sondage effectué par l'Académie russe des sciences agricoles révèle que 83 % des travailleurs des exploitations gouvernementales s'opposent à la privatisation de l'agriculture.

Mikhaïl Gorbatchev n'aurait donc pas tort quand il préconise que certains changements structurels doivent être introduits lentement parce qu'ils heurtent de plein front des mentalités profondément ancrées. Faut-il rappeler qu'il n'y a pratiquement jamais eu d'entreprises agricoles privées en URSS. C'est le grand paradoxe de cette « deuxième révolution » soviétique, que ses moyens de mise en oeuvre ne bénéficient pas toujours de l'appui de la population.

Cet obstacle serait sans doute moins

vivement ressenti s'il n'était pas amplifié par l'affaiblissement du Parti communiste — pratiquement la seule structure d'intégration de toutes les composantes du pays — et par l'émergence des conflits des nationalités, qui ont incité les républiques et les villes à se comporter comme autant d'États dans l'État. La ville de Moscou par exemple — et plusieurs autres l'ont imitée — a cherché à limiter à ses seuls résidents l'accès à ses points d'approvisionnement. La concentration territoriale de la production étant beaucoup plus marquée que dans les économies de marché, on comprend que ces politiques d'autarcie contribuent à paralyser rapidement les réseaux de distribution.

Devant les menaces d'éclatement de l'Union, le président Gorbatchev a réclamé et obtenu des pouvoirs spéciaux. Les derniers gestes qu'il a posés donnent à penser qu'il n'hésitera pas à employer la force pour ramener les républiques dissidentes dans le rang. La semaine dernière, il a nommé deux tenants de la ligne dure à la tête du ministère de l'Intérieur, qui est chargé notamment de l'ordre dans les républiques et dont la direction avait été assumée jusque-là par un réformateur sensible aux revendications des républiques.

On ne peut écarter l'hypothèse que Mikhaïl Gorbatchev, l'homme qui a mérité le prix Nobel de la paix, reprenne durant quelque temps le chemin de la dictature pour éviter l'éclatement de l'Union. Il ne serait guère étonnant alors, que les Américains et les Européens continuent de lui apporter un appui politique et une assistance économique minimale, sachant que l'effondrement de l'URSS dans l'anarchie et le désordre pourrait compromettre la fragile stabilité du Vieux Continent et le nouveau climat de coopération entre Washington et Moscou.

Les républiques qui ambitionnent de retrouver une plus grande — ou totale — indépendance politique auraient sans doute avantage à laisser au pouvoir central le temps de mettre en route l'essentiel des réformes économiques si elles espèrent s'affranchir de Moscou dans la paix.

Quant aux Américains et aux Européens, ils n'ont rien à gagner à alimenter des révoltes qui se retourneraient finalement contre les nationalités de l'URSS et contre leurs propres intérêts.

ALBERT JUNEAU



Jean-Robert Sansfaçon

Le magasinier éternel

LA CHASSE aux trésors est ouverte ! Tous les centres commerciaux se sont transformés en gigantesque terrain de jeu où les grands enfants que nous sommes s'amuse à dépenser leur fric en maugréant. Des heures de couraillage et des centaines de dollars sacrifiés pour quelques minutes de satisfaction la nuit de Noël. Le plaisir, ça se paie !

Un sondage, rapide il est vrai, m'a révélé que la majorité des gens haïssent magasiner au temps des Fêtes. Pour cause : qui peut apprécier se faire bousculer pour dépenser son argent ?

Faut dire qu'il y a deux catégories d'acheteurs : les prévoyants et les autres. Des premiers, on n'a rien à dire et eux non plus, ils, ou le plus souvent elles, s'y préparent depuis la vente d'après les Fêtes l'année précédente. Ils ont épluché tous les catalogues, toutes les circulaires, guettant le meilleur prix et sont prêts à parcourir des kilomètres pour économiser cinq piastres. On les admire, on les envie, ce qui ne change rien à notre malheur...

Quant aux seconds, ils ont de fichues bonnes raisons pour avoir attendu à la dernière minute : la grippe qui tenaille, le boulot qui assaille ou le crédit qui est déjà à sec et, la plupart du temps, une salade de trois.

Parmi les chasseurs de la deuxième catégorie, il y a ceux qui savent ce qu'ils cherchent et ceux qui ne savent pas. L'ennui avec les premiers, c'est qu'ils ont des idées de cadeaux pour tout le monde mais que personne ne sait apprécier. Le genre généreux à qui on aurait le goût de suggérer de laisser faire ou de nous faire un chèque. Seule la compassion nous retient.

Quant aux autres, ceux qui ne savent jamais, ils sont majoritaires. Ce sont des proies faciles pour tout vendeur aguerri qui saura les convaincre que leur femme ou leur mari appréciera l'impressionnante petite mixtite 52 fonctions, ou l'agenda-téléphone-à-batteries en forme de Formule 1.

J'appartiens à cette dernière catégorie. Pas celle des téléphones en forme d'auto de course, mais des acheteurs indécis. Pourtant, étant convaincu d'avoir beaucoup de goût et un esprit rationnel à toute épreuve, c'est avec courage et confiance que j'aborde la périlleuse tâche de trouver le cadeau parfait pour ma dulcinée. Après tout, un cadeau n'est-il pas « attachement, sensualité », comme le prétendait Barthes ?

PAR-DELÀ LES ANS, la liste des cadeaux reste à peu près immuable. On a beau y inscrire quelques variantes comme les lecteurs de disques compacts ou les fours à micro-ondes, pour les femmes ce sont toujours les vêtements (risqué), les parfums (encore plus risqué), les produits de beauté (trop personnel), les articles ménagers (à éviter à tout prix), les gadgets pas risqués (mais trop anonymes), les dessous chics (ça dépend...), les livres (bien, sauf si elle les achète toujours avant vous), la musique (ou d'abord le système de son, mais ce n'est pas le même prix), et les bijoux (en porte-t-elle ?).

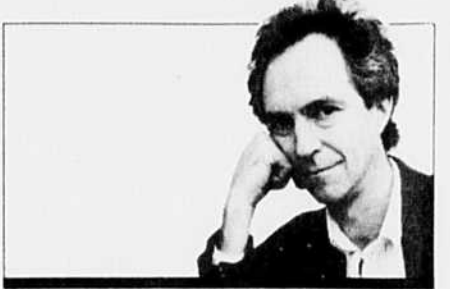
Pour les hommes, le choix est encore plus restreint : les outils (ah merde !), les chandails-bas-cravates (encore...), les livres (lit-il autre chose que du Guy Lafleur ?), les pantouffles et la robe de chambre (merci, j'en ai déjà deux), les exercices (trop tard, le mal est fait), et tous les trucs qui tournent autour du travail, comme la malette, l'agenda, le stylo ou la calculatrice (pas à Noël svp).

D'ailleurs, soit dit en passant, le dernier endroit où entrer pour trouver un cadeau pour un homme, c'est dans une boutique spécialisée du genre Au Masculin. Que des gadgets d'adolescents gâtés : coupe-ongles en forme de crevette, cannettes de Pepsi qui dansent la lambada, mini-billard avec des vraies boules et une vraie queue, poupées anti-stress, essuie-glace fluo et quoi encore ?

Quant on pense que ces boutiques ont poussé comme des champignons, il y a de quoi s'inquiéter. Mâles de tous

les pays, unissons-nous contre cette image d'un sexe en régression dont on voudrait nous affubler ! Y'a du complot là-dessous.

Depuis quelques années, les boxer sont à l'honneur dans la liste des cadeaux pour hommes. Les bons vieux boxer maintenant agrémentés de motifs à coeurs ou à fleurs comme pour les détourner de leur fonction première. Un autre complot ! Depuis le temps que les femmes veulent nous voir un peu plus sexés, les voilà qui s'amuse à nous ridiculiser. Et nous qui jouons leur jeu avec une naïveté, mais avec une naïveté. N'en jetez plus, la cour est pleine !



Au centre-ville, 800 nouvelles boutiques ont ouvert leurs portes au cours des dernières années. On dit que plusieurs d'entre elles risquent maintenant la faillite. Pour l'instant, rien n'y paraît. C'est plein partout et ça dépense en grand.

Quand on pense à tous ces honnêtes et tranquilles citoyens qui ont pris l'habitude d'enrichir leur vie culturelle en flânant tous les week-ends dans les centres commerciaux, ce qu'ils doivent se sentir envahis par tous ces touristes du shopping au temps des Fêtes.

Des centaines de milliers de prédateurs pressés et pas cool du tout, qui critiquent, qui voudraient des garanties à n'en plus finir, un service après-vente à vie et la possibilité de se faire rembourser jusqu'à la Trinité. « Un emballage-cadeau avec ça ? » Faut dire que ce n'est pas le temps de jouer les consommateurs avertis. Le gibier de cette chasse, ce n'est plus le cadeau mais le consommateur lui-même.

Dans les boutiques surtout, où des vendeurs agressifs vous collent aux fesses en vous racontant n'importe quelle sornette du genre : « Bien sûr que c'est une peau d'agneau ! » alors que, visiblement, c'est une sacrée peau de vache.

Dans les grands magasins, c'est tout le contraire : pas moyen de trouver quelqu'un pour répondre à vos questions. Et toujours les mauvais comptoir, la mauvaise caisse.

Le comble, c'est d'être obligé de faire la queue pour payer la note. Les pires dans le style, ce sont les marchands de disques. Des sadiques. Jusqu'à 30 personnes dans une seule file.

De nos jours, la tournée des magasins a remplacé la tournée des voisins. Au lieu de rendre visite à tante Yvonne, on va voir les sacoches.

APRÈS DES HEURES et des jours de cette virée enivrante, c'est la victoire ou, le plus souvent, la frustration. On s'était juré que cette année on ne s'y ferait pas prendre et que, dès novembre, tout serait terminé. Le cadeau choisi serait le cadeau idéal ou rien du tout. C'est raté. Je dois me rendre à l'évidence ou bien je n'ai aucun goût, ou bien c'est vrai qu'ils vendent tous les mêmes foutues belles, il me faut donc plus que du courage. Un esprit d'abandon peut-être.

À l'impossible, nul n'est tenu, et c'est ainsi que me voilà de nouveau devant ce comptoir où je me suis arrêté 10 fois déjà. Comment savoir si elle aimera ? Ai-je le choix ? C'est vrai maintenant ou jamais. De toute façon, si elle n'aime pas, c'est pas grave, j'ai gardé la facture, ma chérie !

Et quand, de son côté, elle m'aura offert le cadeau qu'elle a sans doute mis plus d'énergie et certainement plus d'intelligence que moi à dénicher, je lui dirai comme Jules Renard : « Ah ! J'en ai, des jolies étrennes ! Une montre, une chaîne ! Hé là, madame, que je vous aime !

Jamais je n'ai été éternel comme aujourd'hui ».

LETTRES AU DEVOIR

Faubourg Québec : pour du logement social !

AUX LIMITES des quartiers Centre-Sud et Vieux Montréal se réalisera dans les prochaines années un des projets domiciliaires les plus importants de la décennie. Depuis plusieurs mois, le Comité logement aménagement d'Alerte Centre-Sud multiplie les démarches pour que se réalise un minimum de 40 % de logements sociaux sur le site de Faubourg Québec.

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain tien à manifester son appui à cette demande. Le FRAPRU regroupe une quarantaine de groupes populaires au Québec, dont 17 Montréal, actifs dans la promotion du droit au logement pour la population à faible revenu.

Pour celle-ci, les logements sociaux (H.L.M., coopératives d'habitation et autres logements sans but lucratif) représentent la seule solution à la crise du logement. Déjà en 1986, plus de 700 000 personnes au Québec vivaient dans des logements où plus de 50 % du revenu allait au logement. Faut-il alors s'étonner de l'augmentation incessante du nombre d'enfants qui se rendent à l'école sans avoir mangé ?

Tous les gros projets de développements domiciliaires devraient inclure une large proportion de logements sociaux. De telles règles existent en Ontario. Nous ne devons pas attendre que la crise du logement touche la classe moyenne pour réagir. Tous les paliers de gouvernements doivent faire leur part pour accroître le développement du logement social. À l'image des terrains Angus, le site de Faubourg Québec constitue une occasion en or d'accroître le stock de logements accessibles aux plus démunis-e-s.

Pierre Gaudreau
Montréal, 7 décembre 1990

Droits et libertés au Québec

SE FAISANT l'écho du très inspiré Claude Ryan, le 5 décembre dernier le premier ministre canadien Brian Mulroney déclarait en anglais que le fédéralisme était la meilleure garantie des citoyens pour la protection de leurs droits individuels, laissant entendre qu'un Québec souverain serait un risque pour eux-ci.

Que Brian Mulroney en soit arrivé à menacer tout un chacun des pires malheurs pour tenter de se redonner une image de dur au Canada anglais ça ne surprendra personne. Après tout, quand un chef d'État se retrouve à seulement 15 % dans la faveur populaire, il peut bien se permettre d'avoir des propos qui volent aussi bas que son image.

Je rappellerai bien humblement au premier ministre canadien que la protection des droits et libertés au Québec est un principe aussi bien ancré dans nos moeurs que cela peut l'être dans son cher Canada et peut-être encore plus.

Faut-il être premier ministre du Canada pour oublier que c'est sous le régime fédéral canadien que les Québécois ont vu leurs droits et libertés retirés, en pleine nuit, en octobre 1970 ?

Faut-il être premier ministre du Canada pour oublier que c'est sous le régime fédéral canadien que la Gendarmerie royale du Ca-

nada a volé les listes de membres d'un parti politique reconnu et démocratique en 1972 ? Que cette même police a publié de faux communiqués « terroristes », brûlé une grange et fait de l'écoute électronique sans mandat ?

Ces quelques exemples suffiront à n'importe quel Québécois pour se rendre compte que le fédéralisme canadien n'est absolument pas une garantie du maintien de ses droits et libertés.

Je rappellerai en terminant et tout aussi humblement au premier ministre canadien que le Québec n'a pas attendu la grande charte fédérale pour se doter de sa propre Charte des droits et libertés de la personne, une Charte qui est reconnue pour être avant-gardiste et des plus respectueuses des citoyens du Québec.

De plus, en aucun temps les souverainistes n'ont proposé quoi que ce soit qui pouvait laisser croire que les droits individuels et collectifs seraient niés lorsque le Québec sera devenu un pays souverain. Si le premier ministre canadien s'inquiète pour ses droits, nous pouvons les lui garantir dès maintenant, tout comme la pension d'ex-premier ministre qu'il recevra très bientôt !

Pierre Morin
Joliette, 5 décembre 1990

« L'espoir de la révolte »

NOËL SERA cette année une occasion de réjouissance pour la plupart, mais ce sera également un véritable cauchemar pour toutes les personnes seules et les ménages pauvres. La pauvreté persiste au Québec, malgré l'enrichissement général.

Mais cette pauvreté change de visage et touche davantage les personnes seules et les jeunes. Cette situation est inacceptable dans une société aussi riche que la nôtre. Et c'est d'autant plus inacceptable que le Québec réchit actuellement sur son avenir constitutionnel et semble franchement engagé sur la voie d'une plus grande autonomie. La période des Fêtes, l'espoir qui y est associé, devrait être une occasion pour se poser des questions sur le problème de la pauvreté et sur la manière d'y remédier.

Première constatation : la récession économique affecte déjà durement des dizaines de milliers de ménages québécois. En pé-

riode de récession économique les entreprises se restructurent, lorsqu'elles ne ferment pas carrément leurs portes, et mettent à pied des milliers de travailleurs et de travailleuses afin de maintenir leur taux de rentabilité. C'est donc dire que la pauvreté est, dans ce cas, largement attribuable à la nature de notre système économique.

Par ailleurs les « filets » de sécurité sociale sont passablement troués ! L'aide sociale a été modifiée l'année dernière et l'on distribue maintenant l'aide financière aux démunis de manière beaucoup plus parcimonieuse lorsqu'il s'agit de personnes considérées aptes au travail. Le programme d'assurance-chômage est devenu aussi, depuis le 18 novembre dernier, beaucoup plus restrictif, et cela va particulièrement affecter les travailleurs et les travailleuses ayant des emplois précaires. Cette seconde cause d'appauvrissement est plutôt de nature politique. En effet, ce sont les pressions issues du milieu des affaires qui ont fait en sorte que, depuis le début des années 80 l'État a procédé à des coupures drastiques dans les programmes sociaux.

L'élite économique et politique va fêter Noël dans le faste, pendant que les pauvres au Québec n'auront pas le coeur à la fête, et parmi eux, un trop grand nombre d'enfants qui ont faim. C'est à se demander si cette misère de centaines de milliers de personnes seules et de ménages québécois, dont ils ont contribué, en partie, à appauvrir, vont leur peser un peu sur la conscience. On peut imaginer d'ici les discussions de salon où nos élites tout discours sur l'avenir du Québec. La pauvreté ne figurera sûrement pas sur « l'agenda » des Fêtes !

Si la fête de Noël a encore un sens au Québec en cette fin des années 80, ce sera à travers la révolte des pauvres et de tous ceux qui voient le traitement injuste qu'on leur fait subir. Durant la période des Fêtes, il faut crier à tue-tête pour dénoncer l'appauvrissement que l'on fait subir aux assistés sociaux, exiger le retrait pur et simple de la réforme de l'aide sociale (Loi 37) et demander l'instauration d'un nouveau programme d'aide sociale qui soit juste et équitable. Cette révolte pourra également orienter dans le bon sens le cheminement du Québec vers plus d'indépendance. Plus d'indépendance pour le Québec, ça doit surtout signifier un progrès social indéniable pour les plus démunis !

Gilles Cormier
Montréal, 4 décembre 1990

Hommage à un grand comédien

QUE M'A transmis Jean Duceppe ? De son amour du théâtre De sa passion du jeu De la fougue de son romantisme Qu'il faut jouer ses idées Comme on joue au théâtre Car le temps passe Et trépassé Les gens de même La vie, l'amour Ne tiennent qu'à un fil Tout est fragile

Daniel Labonté
Montréal, 7 décembre 1990

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints Jean Francoeur, Albert Juneau, Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Jacques Chabot, Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS